

BUDGET 2021

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

CPAS d'Uccle | OCMW van Ukkel
860 Chaussée d'Alsemberg –
Alsembergsesteenweg
B-1180 Uccle-Ukkel
Tel +32 2 370 75 11 |
Fax +32 2 323 04 86
www.cpasucclе.brussels |
www.ocmwukkel.brussels

MARC VANDENBERGHEN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

STEFAN CORNELIS
PRÉSIDENT



CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

**Le présent document est adopté
conformément à l'article 88 de la loi
du 8 juillet 1976 organique des CPAS**

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

BUDGET 2021

Table des matières

A. Introduction	4
B. Spécificités d’Uccle en Région de Bruxelles-Capitale et état de la demande d’aide	5
1. Contexte socio-économique et démographique (données IBSA et Zoom sur Uccle 2016)	5
2. La demande d’aide en général.....	8
3. Logement.....	15
4. Sans-abri.....	15
5. Population âgée et espérance de vie	17
C. POLITIQUE GÉNÉRALE 2021	18
D. ANALYSE DU BUDGET	39
CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DE L’INTERVENTION COMMUNALE	39
CHAPITRE 2 : CHARGES DU PERSONNEL	42
CHAPITRE 3 : CHARGES D’EMPRUNTS	48
CHAPITRE 4 : SERVICE D’EXPLOITATION	51
CHAPITRE 5 : SERVICE D’INVESTISSEMENT	70
CHAPITRE 6 : RAPPORT SUR LES DIFFÉRENTES FORMES D’AIDE CONFORMÉMENT À L’ARTICLE 60BIS DE LA LOI ORGANIQUE	73
CHAPITRE 7 : LES ANNEXES CHIFFRÉES	75
B1a : Personnel statutaire	76
B1b : Personnel contractuel et art. 60§7 mis au travail au sein du CPAS d’Uccle.....	77
B2 : Taux de réalisation des 3 derniers exercices.....	79
B3 : Tableau prévisionnel	80
B4 : Solde SEC	81
B6 : Art. 60§7 dépenses de fonctionnement, d’encadrement et de mise en œuvre	82

A. Introduction

En application de l'article 88 §1 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, il convient de joindre au budget des dépenses et recettes du centre une *note de politique générale* ainsi que le *rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune*.

Pour inscrire les projets du CPAS d'Uccle dans leur contexte, nous proposons de présenter ci-après la situation socio-économique actualisée et le profil démographique de la commune d'Uccle, en prêtant une attention particulière à certains éléments qui nous ont semblé la mériter. Nous détaillerons ensuite les réalisations que le CPAS a l'intention de poursuivre et d'initier en 2020.

L'activité du CPAS ne se résume évidemment pas à cet aperçu, et nous nous permettons de renvoyer au dernier rapport annuel qui dresse un inventaire complet des services du CPAS et expose leur fonctionnement de manière sommaire.

Si nous exposons ici des changements récents ainsi que ceux qui sont envisagés pour l'année 2021, on n'en perdra pas pour autant de vue qu'en arrière-plan, le fil conducteur de la politique sociale du CPAS d'Uccle est d'offrir au bénéficiaire bien plus qu'une satisfaction de ses besoins de base. Dernier filet de la sécurité sociale, le CPAS se veut aussi tremplin pour rebondir. À cet égard, le service d'insertion socioprofessionnelle demeure l'outil d'émancipation par excellence, puisqu'il a pour objectif de (re)donner les moyens de leur autonomie à ceux qui en sont démunis. En réponse à l'augmentation de la demande d'aide, le CPAS d'Uccle porte tout spécialement ses efforts sur la réinsertion.

B. Spécificités d’Uccle en Région de Bruxelles-Capitale et état de la demande d’aide

1. Contexte socio-économique et démographique (données IBSA et Zoom sur Uccle 2016)

La population uccloise dispose d’un niveau de revenu moyen parmi les plus élevés de la Région. En corollaire, la proportion de la population qui perçoit une allocation d’aide sociale ou un revenu de remplacement (à l’exception des pensions) est nettement plus faible à Uccle qu’au niveau régional. Il existe néanmoins certaines zones plus défavorisées à Uccle, notamment dans les quartiers de logements sociaux situés à proximité de la frontière avec Drogenbos et Linkebeek. De ce fait, et en lien avec la surreprésentation des revenus très élevés dans la commune, le degré d’inégalité de revenus, mesuré par le coefficient de Gini, apparaît nettement plus important à Uccle qu’en moyenne régionale.

En comparaison avec la Région bruxelloise, le taux d’activité à Uccle est plus élevé aussi bien pour les femmes que pour les hommes, même si c’est dans une moindre proportion pour ces derniers.

(http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/ibsa_cc_19communes.pdf)

S’il est à relever que les taux d’emploi sont plus élevés dans la commune qu’au niveau régional pour les deux sexes, on notera également que la situation sur le marché de l’emploi des habitants de certains quartiers, en particulier ceux de logements sociaux, est nettement plus défavorable.

Selon « Zoom sur Uccle 2016 », les logements étaient pour moitié occupés par leur propriétaire à Uccle, soit une proportion nettement supérieure à celle enregistrée à l’échelle régionale. Les loyers et le prix de l’immobilier sont en moyenne plus élevés à Uccle que dans la Région.

À cet égard, en 2018, les statistiques publiques

(<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>)

montrent au niveau national une corrélation forte entre le taux de pauvreté et la qualité de propriétaire (9,0 %) ou de locataire (37,1 %) du logement.

ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES LOCATAIRES ET LES PROPRIÉTAIRES EN BELGIQUE DE 2004 À 2018 (%)

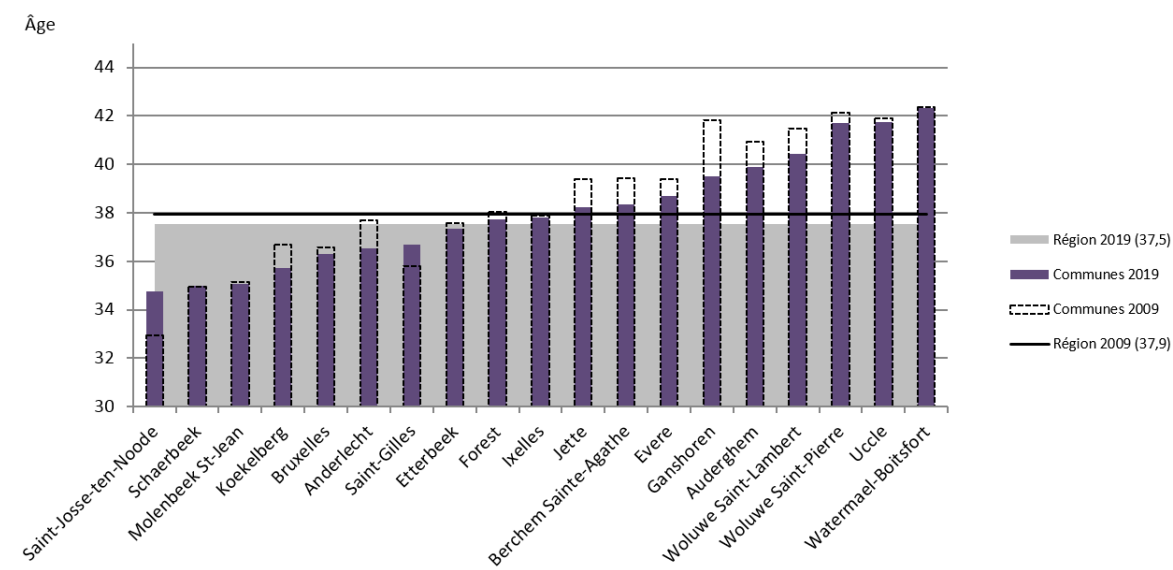
	Propriétaire	Locataires
2004	10,10 %	26,30 %
2005	9,80 %	29,20 %
2006	10,20 %	28,40 %
2007	10,30 %	29,40 %
2008	10,00 %	28,50 %
2009	9,70 %	28,60 %
2010	9,10 %	29,50 %
2011	8,80 %	33,10 %
2012	8,80 %	33,40 %
2013	8,10 %	34,60 %
2014	8,40 %	34,70 %
2015	8,10 %	32,80 %
2016	7,60 %	36,20 %
2017	8,80 %	36,40 %
2018	9,00 %	37,10 %

<https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=1cc5747d-a37f-49c6-9ea1-4769e0435c69>

Au sujet du profil démographique de la commune, on lit dans « Zoom sur Uccle 2016 » que l'augmentation de la population est essentiellement liée à un solde migratoire international positif, bien que nettement moins important qu'à l'échelle régionale. Le solde migratoire interne est quasi nul, tout comme le solde naturel. Le taux de natalité à Uccle est relativement bas et le taux brut de mortalité, relativement élevé en comparaison avec la moyenne bruxelloise.

Uccle est la troisième commune dont la population est la plus âgée dans la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, l'âge moyen y est de 41,70 ans au 1er janvier 2020 alors que la moyenne régionale s'élève à 37,58 ans (données IBSA). Le ratio de dépendance économique et surtout le coefficient de vieillissement, mais également le coefficient de séniorité sont plus élevés à Uccle qu'à l'échelle régionale. En outre, la proportion de femmes dans la population communale est également plus élevée qu'au niveau de la Région (54,49 % contre 50,94 %), or, on sait que les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes.

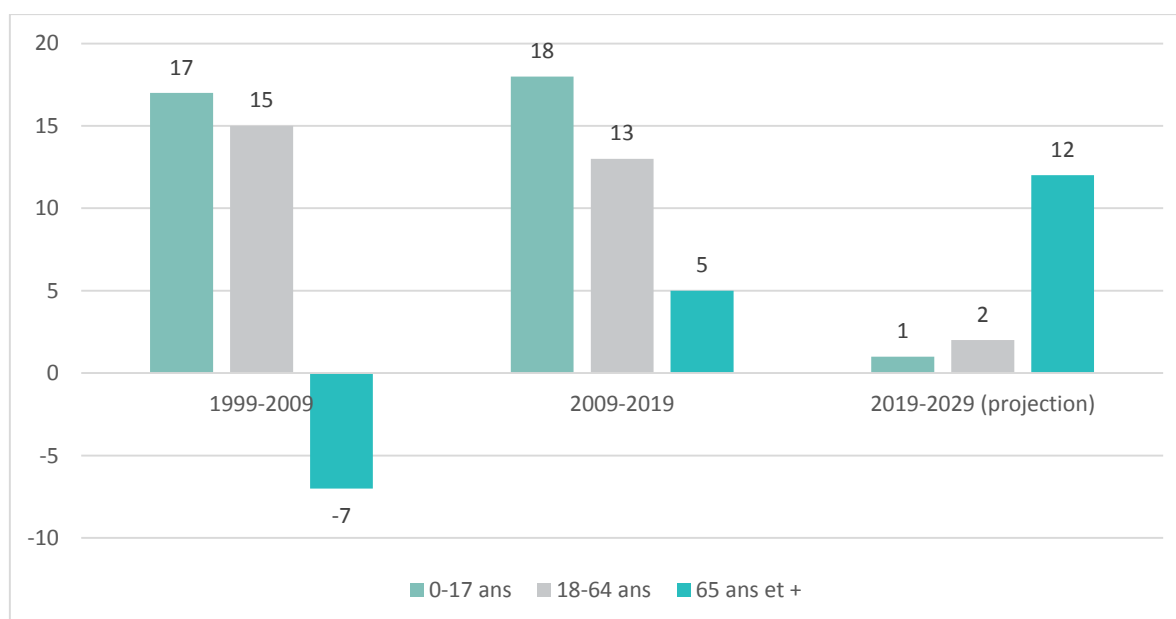
ÂGE MOYEN PAR COMMUNE, RÉGION BRUXELLOISE, 1ER JANVIER 2009 ET 2019



Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2019,
Observatoire de la santé et du social. Bruxelles

Ainsi, Uccle est particulièrement concernée par l'augmentation du nombre de personnes âgées que connaît la Région, et par la nécessité de mettre à leur disposition des services adéquats.

TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE, RÉGION BRUXELLOISE, PÉRIODES 1999-2009, 2009-2019 ET 2019-2029 (PROJECTIONS)



Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018,
Observatoire de la santé et du social. Bruxelles

Les indicateurs nous montrent ainsi qu'Uccle est, par rapport aux moyennes régionales, une commune :

1. Où l'âge moyen des habitants est relativement plus élevé ;
2. Où le revenu total net imposable médian des déclarations communes à l'IPP reste sensiblement plus élevé (de plus de 40 %) ;
3. Où les disparités de revenus sont plus importantes ;
(<http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Uccle.pdf>) ;
4. Où la part des demandeurs d'emploi dans la population de 18-64 ans est nettement moins élevée (8,45 % au niveau communal pour 11,38 % au niveau régional) ;
5. Où, en 2018, le loyer mensuel moyen par logement est nettement plus élevé (862 € à Uccle contre 749 € dans la Région)

2. La demande d'aide en général

Suivant l'édition 2016 du « Zoom sur les communes » (www.ibsa.brussels), « le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu limité, souvent inférieur au seuil de risque de pauvreté. Le pourcentage de la population qui perçoit un revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale est nettement plus bas à Uccle qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. À Uccle, parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 9 % perçoivent une allocation de chômage ou d'insertion, 2 % un revenu d'intégration sociale (RIS) (ou équivalent – ERIS), 2,6 % une indemnité d'invalidité et 1,3 % une allocation aux personnes handicapées. Les jeunes adultes (18-24 ans) sont, de manière générale, plus souvent touchés par la pauvreté. Parmi eux, 4,5 % vivent avec un (E)RIS à Uccle. Parmi les plus âgés (65 ans et plus), 6 % vivent avec la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) et 3 % avec une allocation aux personnes handicapées. »

En 2019, la tendance à l'augmentation de la demande d'aide observée ces dernières années s'est confirmée, et l'on constate une augmentation constante du nombre de personnes aidées, toutes aides sociales confondues :

Année	Nombre d'entretiens avec les AS (Moyenne mensuelle)	Nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration	Nombre annuel de notifications d'aide	Montant du revenu d'intégration au taux isolé au 1 ^{er} janvier	Dotations communales en €/hab - budget initial	Population au 1 ^{er} janvier
2016	1470	999	11659	833,71 €	189,53	81.699
2017	1523	1062	12979	867,40 €	191,60	82.026
2018	1400	1112	12807	892,70 €	194,45	82.038
2019	1100	1118	12424	910,52 €	195,69	82.742
2020	624*	1193	11907*	940,11 €	201,47	83.631
Variation 2016-2020	-57,55%	19,41%	2,13%	12,76%	6,30%	2,36%
Variation annualisée	-19,28%	4,54%	0,53%	3,05%	1,54%	0,59%

*extrapolation

On note une très forte diminution du nombre d'entretiens avec les assistants sociaux entre 2019 et 2020. La crise du COVID-19 en est largement responsable : en effet, le nombre d'entretiens durant les deux premiers mois de 2020 était fort semblable à celui des deux premiers mois de 2019, mais dès le mois de mars, le nombre de personnes reçues en entretien (téléphonique et/ou physique) a fortement chuté. Durant le mois d'avril, le nombre d'entretiens atteint ¼ de celui du mois de janvier.

L'augmentation du nombre de revenus d'intégration constitue une tendance générale observée dans tout le royaume (voir tableau ci-dessous) : le SPP intégration sociale explique à ce sujet qu'alors « que le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration a crû en moyenne de +2,3 % par an entre 2003 et 2008, la croissance s'est accélérée en 2009 pour atteindre +9,8 %. Elle a ensuite ralenti en 2010, mais avec un taux de croissance de +4,9 %, elle est restée élevée au regard du passé.

Une explication de l'accroissement inhabituel du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration en 2009 et 2010 réside dans la dégradation du contexte socioéconomique suite à la crise économique et financière. Il faut toutefois garder à l'esprit que la crise économique n'explique pas, à elle seule, toute l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration. En effet, les années de croissance économique qui l'ont précédée n'ont pas empêché ce nombre d'augmenter régulièrement de +2,3 % par an en moyenne.

On peut néanmoins supposer que la détérioration du marché du travail, qui a frappé particulièrement les travailleurs les plus précaires (jeunes, intérimaires et temps

partiels, contrats à durée déterminée...), a contribué à l'augmentation inhabituelle du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration en 2009 et 2010.

L'année 2011 a connu un léger tassement du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration (-0,7 %), mais dès 2012 ce nombre est reparti à la hausse (+0,8 %). Le tassement s'est principalement produit dans le cluster des cinq grandes villes (-3,1 %) et s'est poursuivi en 2012 (-3,5 %). En 2013, la croissance du nombre de bénéficiaires est remontée à +3,5 %. La hausse a été généralisée à l'ensemble des clusters de taille. Elle a été néanmoins moins prononcée dans les cinq grandes villes (+1,9 %).

En 2014, on dépasse pour la première fois la moyenne des 100 000 bénéficiaires par mois. La hausse du nombre de bénéficiaires a été particulièrement marquée dans les cinq grandes villes (+4,8 %) et dans les communes de grande taille (+3,8 %). » À Uccle, on atteint les 1000 bénéficiaires du revenu d'intégration en moyenne mensuelle.

« Outre les facteurs conjoncturels, de nombreux facteurs structurels peuvent aussi influencer à la hausse l'évolution du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration.

Parmi ces facteurs on peut citer notamment :

- la précarisation de groupes à risque (personnes peu qualifiées, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, allochtones...);
- l'apparition de nouveaux bénéficiaires de l'aide des CPAS, en complément d'autres ressources ;
- le transfert vers le droit à l'intégration sociale des bénéficiaires d'une aide sociale équivalente suite à leur inscription au registre de la population ;
- les transferts vers les CPAS des chômeurs sanctionnés par l'Office national de l'Emploi (Onem) ;
- les modifications de la législation en matière d'assurance chômage et notamment la limitation dans le temps des allocations d'insertion professionnelle, l'allongement à un an de la durée du stage d'insertion professionnelle pour les nouveaux demandeurs d'emploi ; le refus du droit aux allocations d'insertion suite à la non-démonstration d'une participation active à une offre de trajet individuel d'insertion ; le renforcement de la dégressivité des allocations de chômage et l'instauration de la procédure DISPO (possibilité d'exclusion du bénéficiaire d'allocations d'insertion dans le cadre de la procédure d'activation du comportement de recherche).

- le transfert des personnes en protection subsidiaire du droit à l'aide sociale vers le droit à l'intégration sociale (depuis le 1er décembre 2016).

En particulier, la limitation dans le temps du droit à une allocation d'insertion professionnelle est devenue effective au 1er janvier 2015. L'impact de cette mesure sur le nombre de bénéficiaires d'un RI s'est fait particulièrement ressentir au cours de l'année 2015, mais aussi des années suivantes.

Ainsi, en 2015, le nombre moyen mensuel de bénéficiaires a bondi de +13 % par rapport à 2014. Toute cette hausse n'est bien entendu pas imputable à la seule mesure « limitation des allocations d'insertion ». La croissance du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie à la hausse en 2016 et en 2017 avec respectivement +9,5 % et +10,3 %. Bien qu'inférieurs au pic de croissance de 2015, ces taux restent élevés au regard du passé. Au cours de l'année 2018, la croissance du nombre de bénéficiaires a ralenti pour atteindre +3,1 %, soit un taux proche de ceux observés avant la crise économique et financière de 2008. Au cours des neuf premiers mois de 2019, la tendance au ralentissement s'est poursuivie avec +2,1 % de croissance du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration. Ce sont néanmoins 147 045 ménages par mois en moyenne qui ont bénéficié d'un revenu d'intégration alors qu'ils n'étaient que 80 485 en 2007.

(<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/bulletin-fevrier-2020>)

NOMBRE MENSUEL MOYEN DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTÉGRATION EN BELGIQUE ET PAR CLUSTER DE TAILLE

	Nombre moyen mensuel	Taux de croissance (%)				
		Belgique	Communes de petite taille	Communes de taille moyenne	Communes de grande taille	Cinq grandes villes
2010	95 642	4,9 %	4,5 %	4,1 %	5,0 %	5,5 %
2011	95 020	-0,7 %	1,7 %	-0,1 %	0,5 %	-3,1 %
2012	95 803	0,8 %	2,8 %	2,0 %	2,6 %	-3,5 %
2013	99 120	3,5 %	3,8 %	3,1 %	4,8 %	1,9 %
2014	102 767	3,7 %	3,2 %	2,8 %	3,7 %	4,7 %
2015	116 160	13,0 %	16,9 %	14,7 %	11,5 %	11,7 %
2016	127 159	9,5 %	8,6 %	9,4 %	9,8 %	9,6 %
2017	140 252	10,3 %	9,0 %	10,1 %	11,8 %	9,0 %
2018	144 561	3,1 %	3,9 %	4,2 %	3,9 %	0,3 %
2019*	147 045	2,1 %	3,0 %	3,5 %	1,9 %	0,2 %

* Neuf premiers mois de l'année. Variations en pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente

Bulletin statistique, SPP IS, Numéro 26 – Février 2020

L'année 2019 montre un tassement du taux de croissance des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale.

Alors que, avant 2015, le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration évoluaient de concert, une nette opposition des tendances s'est marquée dans les temps qui ont suivi la mise en place des nouvelles mesures relatives à l'assurance chômage qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

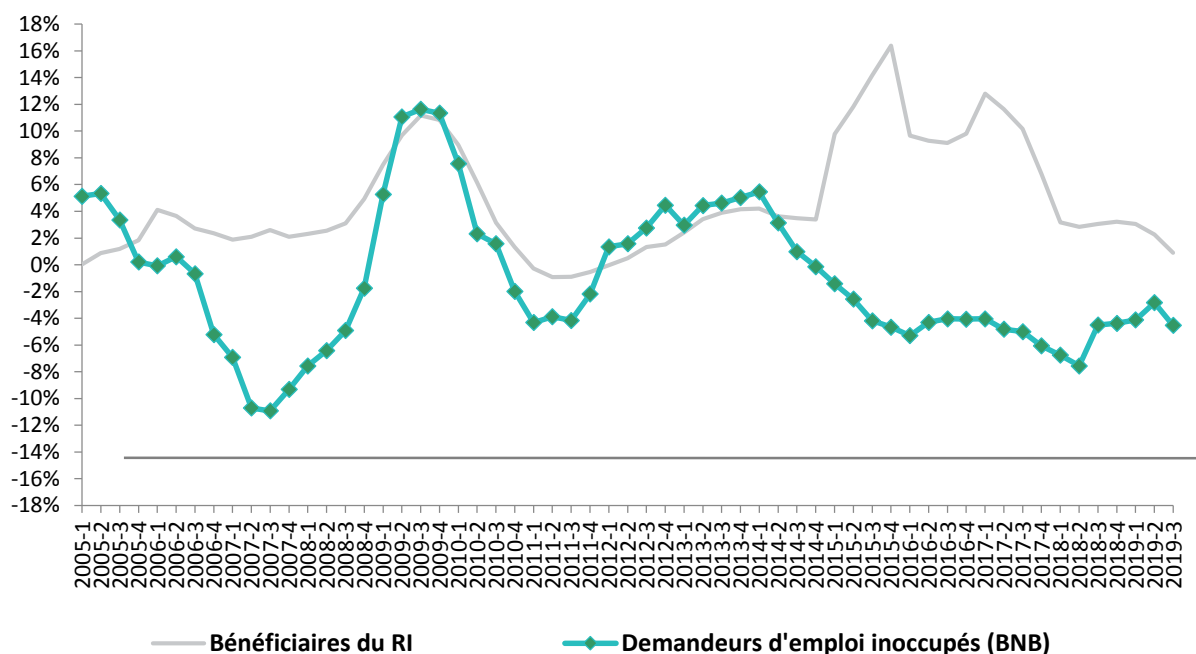
Le Bulletin statistique du Ministère pouvait encore affirmer en février 2020 que :

« Depuis 2017, le taux de croissance se tasse de trimestre en trimestre pour se stabiliser autour de son rythme structurel fin 2018 début 2019. »

(<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/bulletin-fevrier-2020>)

Néanmoins, la crise sanitaire, dont les répercussions sociales deviennent sensibles à Uccle, surtout depuis la fin de l'année 2020, fait craindre qu'après la crise économique de 2008, une seconde crise majeure aura pour effet une reprise de la croissance de la demande d'aide qui sévit déjà depuis plus d'une dizaine d'années.

ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES D'UN REVENU D'INTÉGRATION ET DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI (VARIATION PAR RAPPORT AU MÊME TRIMESTRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE)



Bulletin statistique, SPP IS, Numéro 26 – Février 2020

Comme on le verra ci-après, un élément majeur qui amène les personnes vivant de revenus de remplacement à solliciter des aides complémentaires au CPAS est sans aucun doute le coût du logement à Uccle, qui absorbe une proportion importante de leurs ressources.

NOMBRE ANNUEL DE PERSONNES AIDÉES PAR TYPE D'AIDE, CPAS D'UCCLE, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020*
RI - revenu d'intégration	1661	1711	1824	1836	1799
ERI - équivalent RI	192	170	150	155	141
SP - aides spéciales	502	505	620	652	544
FM - frais médicaux	2768	2860	3550	4203	4200
FT - frais transport	166	154	199	215	144
HO - hospitalisation	240	237	256	347	218
FH - frais hébergement	266	254	235	239	216

* Dix premiers mois de l'année

CHIFFRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE À UCCLE

		Invendus alimentaires	Banque alimentaire	Criée matinale	Produits européens	Goods-To-Give	Total
2016	Poids (kg)	43 064,72	11 111,19	33 084,55	162 225,08	0,00	249 485,54
	Valorisation (€)	322 452,21	59 961,11	100 986,27	290 738,51	0,00	774 138,1
2017	Poids (kg)	104 436,29	13 939,05	34 554,23	136 000,00	613,00	289 542,57
	Valorisation (€)	656 177,68	80 242,4	103 551,71	24 5000	2 452	1 087 423,79
2018	Poids (kg)	148 404,36	14 480,64	43 518,98	138 466,84	264,00	345 134,82
	Valorisation (€)	740 698,55	85 677,55	123 111,2	248 697,74	1 056	1 199 241,04
2019	Poids (kg)	151 505,62	72 284,32	27 817,42	87 954,25	0,00	339 561,61
	Valorisation (€)	643 787,12	129 825,52	81 873,48	222 005,67	0,00	1 077 491,79
2020	Poids (kg)	126 187,98*	48 183,98*	49 563,78*	119 158,35	472,90	343 566,99*
	Valorisation (€)	649 013,85*	307 783,38*	157 476,10*	237 824,20	2 152,80	1 354 250,33*

* Extrapolation

CONTENTIEUX LIÉS AUX REFUS D'AIDE

	Recours devant le Tribunal du Travail	Appel devant la Cour du Travail
2010	27	2
2011	24	2
2012	31	3
2013	35	5
2014	32	5
2015	49	4
2016	70	5
2017	33	6
2018	24	4
2019	38	4
2020*	18	4

* Chiffre temporaire : il est possible de recevoir des requêtes de 2020 jusque fin janvier 2021

3. Logement

À ce sujet, le « Baromètre social 2018 » indique qu'entre 2004 et 2015, la croissance des loyers a été régulièrement supérieure à l'indice santé en Région bruxelloise. En revanche, entre 2015 et 2017, une légère baisse des loyers en termes réels est enregistrée annuellement. Rappelons néanmoins que sur l'ensemble de la période 2004-2017, les loyers en termes réels ont tout de même augmenté de près de 20 % sur toute la période. »

La pauvreté étant un élément relatif qui dépend de la richesse et du coût de la vie environnant, il est évident qu'il est plus difficile de vivre décemment avec un revenu de remplacement fixé indistinctement pour tout le Royaume, là où le coût de la vie est plus élevé.

Ce dernier élément n'est pas anodin pour les personnes aidées. Lorsque l'on met ces chiffres en regard de ceux du revenu d'intégration sociale et des allocations familiales, on comprend à quel point le coût du logement à Uccle pèse sur l'équilibre budgétaire des ménages qui disposent de faibles ressources.

	RIS (au 1er juillet 2019)	RIS (au 1er mars 2020)
Taux cohabitant (catégorie 1)	619,15 €	639,27 €
Taux isolé (catégorie 2)	928,73 €	958,91 €
Taux famille à charge dont au moins un mineur (catégorie 3)	1 254,82 €	1 295,91 €

Le coût du logement est à mettre en relation avec la croissance alarmante du nombre de sans-abri à Uccle et du montant de l'aide qui leur est consacrée.

4. Sans-abri

Un autre élément lié au précédent qui constitue un élément marquant de ces dernières années est l'augmentation de l'aide octroyée par le CPAS d'Uccle aux sans-abri, qui semble se tasser en 2019, confirmant par-là, la décélération de la demande d'aide qui se profilerait en 2020.

MONTANT ANNUEL ALLOUÉ AUX SANS-ABRI PAR LE CPAS D'UCCLE

	Montant de l'aide accordée aux sans-abri
2016	658.582,16 €
2017	824.806,51 €
2018	1.042.044,81 €
2019 (variation)	1.000.256,55 €
2020*	704.448,47 €
Variation 2016-2019	51,88%

* Montant au 12/11/2020

Cette évolution concorde avec un constat des équipes de Médecins du Monde, qui prodiguent des soins médicaux gratuits dans les centres d'accueil de nuit pour les sans-abri. De 2007 à 2016, le nombre de patients reçus dans ce cadre a décuplé et encore en 2019, 70 % d'entre eux n'ont pas de médecin traitant. Les problèmes les plus fréquents sont causés par le froid et une mauvaise hygiène : problèmes respiratoires, problèmes dermatologiques, tuberculose... (www.lastrada.brussels).

Ces chiffres corroborent également les résultats des derniers dénombrements des personnes sans abri et mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale. On y constate que l'importante augmentation du nombre des sans-abri concerne principalement la périphérie du centre-ville et les communes hors pentagone, ce qui est un phénomène relativement récent :

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2018 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Zones	2008		2010		2014		2016		2018	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
3 gares principales	143	54,6	181	55	132	32	123	17,4	119	15,7
Pentagone	78	29,8	99	30,1	171	41,5	274	38,7	227	29,9
Hors Pentagone	41	15,6	49	14,9	109	26,4	310	43,8	413	54,4
Total	262	100	329	100	412	100	707	100	759	100

Dénombrement des personnes sans abri et mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale, Cinquième édition, 5 novembre 2018. La Strada

5. Population âgée et espérance de vie

Suivant les données de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie-statistics Belgium, à Uccle, l'espérance de vie pour les femmes est de 83,6 ans et celle des hommes de 80,2 ans, soit supérieures à celles de la Région bruxelloise (respectivement 83,86 ans et 79,08 ans pour 2019). Sur la période 1996-2019, l'espérance de vie a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien en Région bruxelloise qu'au niveau national.

La demande de services spécifiques émanant d'une population plus âgée, impose aussi une réponse adaptée. On verra ci-après comment le CPAS rencontre la tendance actuelle du maintien des personnes âgées à leur domicile aussi longtemps que possible (projet de nouveau home au Domaine du Neckersgat, Services Ucclois à Domicile).

C. Politique générale 2021

1. GÉNÉRALITÉS

Les services du CPAS veilleront en priorité à assurer en 2021, comme ils l'ont fait en 2020, la continuité du service aux usagers, malgré les aléas liés à la crise sanitaire du covid-19. Ceux-ci ont imposé un report de plusieurs projets initialement prévus dans la note politique accompagnant le budget 2020 et rendent encore malaisée l'élaboration de perspectives à court terme pour le CPAS.

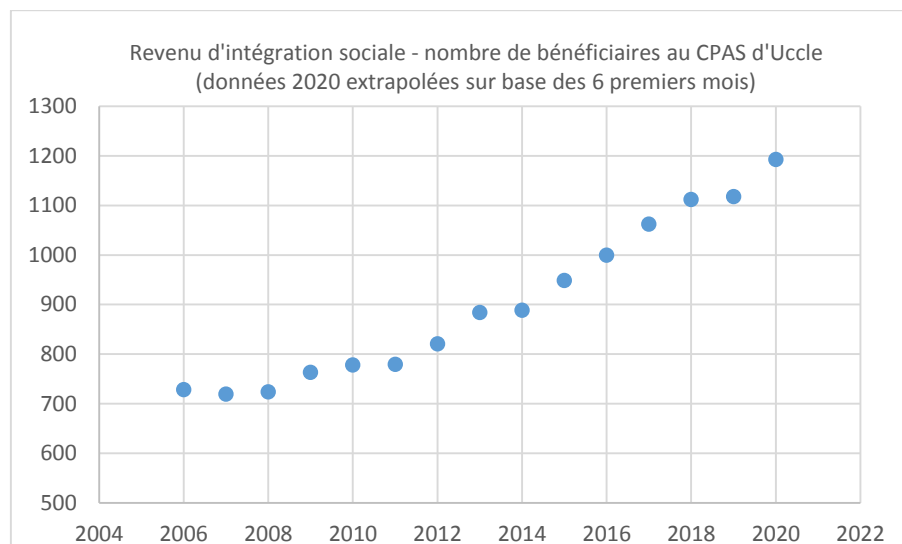
Il nous paraît néanmoins essentiel de maintenir le cap général de modernisation et de rationalisation de l'infrastructure et des processus, ainsi que de réaffirmer les objectifs d'adaptation du CPAS aux récentes modifications de la loi organique, même — et peut-être surtout — si la période, chargée d'incertitudes, est a priori plus propice aux aménagements et réaménagements d'urgence, parfois de fortune.

Pour autant, tous les projets du CPAS ne tombent pas à l'eau, loin de là. Certains ont même reçu un coup d'accélérateur du fait de la crise, qui a par exemple rendu urgent le projet de « virtualiser » les comités spéciaux du service social, et de mettre en place autant que possible son nouveau mode de gestion et de prise de décisions. Les membres du comité ont désormais accès à une plateforme sécurisée (module Oo-Drive) qui leur permet d'examiner les dossiers à l'avance, sur un ordinateur distant ou sur une tablette, de sorte que les exposés des dossiers en séance peuvent être plus synthétiques et les séances se concentrer sur les propositions qu'un ou plusieurs membres souhaitent amender.

Une énergie considérable a été absorbée en 2020 par l'adaptation constante des services et des mandataires aux changements organisationnels fréquents, et aux multiples contraintes imposées par les gouvernements ainsi que les nombreuses autorités qui financent, contrôlent et/ou agréent les divers services du CPAS. La fatigue, voire parfois l'anxiété des uns et des autres sont

aujourd'hui manifestes. À l'heure d'écrire ces lignes, s'il n'est pas encore possible de déterminer l'impact qu'aura la crise sanitaire en 2021 sur le CPAS, et spécialement sur ses services de première ligne, on constate déjà une augmentation sensible des nouvelles demandes et un absentéisme important dans de nombreux services. Le nombre de séances du comité a par ailleurs été revu à la hausse.

Les événements ont précipité l'obsolescence du cadre du CPAS, qui date de 2012, et qui a pourtant déjà fait l'objet de révisions partielles. Il nous paraît important de le revoir entièrement en 2021, pour tenir compte de la pression qui s'exerce sur les services et dont on peut déjà augurer qu'elle n'ira pas en décroissant. Dans un contexte où la demande d'aide, dont la croissance — constante depuis la crise financière — avait semblé se tasser en 2018 et 2019, tant à l'échelle de la Belgique que localement pour Uccle (voir les tableaux pp. 6 et 9 et ci-dessous), repart nettement à la hausse fin 2020, il apparaît qu'il s'agit d'un mouvement de fond en Belgique. Face à cette évolution, un signal clair doit être donné qui montre que les efforts des travailleurs seront soutenus à temps par les renforts nécessaires.



Une autre pression, si l'on peut dire, est celle qui s'exerce « sur les murs » du CPAS, et en particulier sur ceux de l'administration centrale du CPAS, dont les bureaux sont bien remplis. À tel point parfois que les agents rencontrent des

difficultés à assurer la confidentialité nécessaire des entretiens. À cet égard, la note politique 2020 prévoyait déjà des crédits pour l'étude d'une extension du bâtiment de l'administration centrale, qui n'ont pas été utilisés et seront reportés. D'un autre côté, une généralisation du télétravail là où cela est possible — qui était déjà dans l'air avant la crise sanitaire, et que celle-ci a précipité de manière quelque peu anarchique — s'annonce incontournable en 2021. S'il s'inscrit dans une perspective structurelle (p. ex. 1j/semaine), la réflexion qui devra être menée sur sa mise en place ira idéalement de pair avec l'amorçage d'une nouvelle vision sur l'utilisation de l'espace de travail, qui pourrait solutionner, au moins en partie, les problèmes de « surpopulation » de l'administration centrale.

+++

Dans ce contexte mouvementé, les projets exposés ci-après doivent s'entendre comme des lignes de conduite et un cap qui pourront revenir guider l'action dès que la charge de travail pour assurer le quotidien avec les effectifs disponibles redeviendra supportable...

2. SERVICES SOCIAUX

1- Promo Job et Antenne Sociale

Le service veillera à élaborer et présenter au conseil de l'action sociale des cadres décisionnels adaptés aux deux services, afin de simplifier et de rationaliser la prise de décisions. Pour tenir compte des résultats de l'analyse SWOT qui a récemment été effectuée, le service de réinsertion socioprofessionnelle travaillera en outre avec le service informatique afin de développer ou d'améliorer les outils informatiques existants et mis à la disposition des équipes.

Le service de réinsertion socioprofessionnelle travaillera en outre avec Infocom sur la création de bornes numériques qui seraient à disposition du public du CPAS afin d'améliorer l'accessibilité à diverses informations telles que les offres d'emploi et les offres de formation. Ces informations étaient disponibles à

l'espace emploi, mais suite à la crise sanitaire, cet espace n'est plus accessible aux usagers.

a. Promo Job

Le service poursuivra sa participation au comité de pilotage et proposera des activités dans le cadre de la Maison de l'Emploi d'Uccle.

Il présentera une enquête de satisfaction de l'accompagnement des bénéficiaires du CPAS au Conseil et poursuivra les efforts de mise à l'emploi.

b. Antenne Sociale

Organisation des ateliers Alpha/FLE (français langue étrangère) pour les bénéficiaires du CPAS en tenant compte des modalités demandées par « Lire et Écrire » afin d'initier la reconnaissance du CPAS en tant qu'opérateur linguistique par la COCOF dans le cadre du parcours des primo-arrivants.

Collaboration avec la commune et plus particulièrement avec son service de prévention dans le cadre du projet communal « sans-abrisme ».

Baby halte : mise en place de nouveaux indicateurs qui permettront de caractériser la fréquentation du service sur le plan sociologique.

2- Accueillantes d'enfants

On constate que bien qu'une demande existe, il est difficile de trouver de nouvelles accueillantes pour développer le service, qui, contrairement aux objectifs fixés par le conseil, est en décroissance : des propositions ont été soumises au conseil par l'administration. Le conseil a décidé qu'il appartiendrait au bureau permanent de lui revenir avec des solutions en vue de maintenir et de développer l'activité. Dans l'attente d'une redynamisation du service, il est prévu de ramener les effectifs de coordination du service à 1 ETP.

3- Centre médical

Après le déménagement dans les locaux provisoires installés sur le parking et l'installation d'éventuelles extensions nécessaires, il est prévu d'étudier la faisabilité de la construction du centre médical à l'arrière du bâtiment de l'Administration centrale afin de rencontrer le double objectif d'y retrouver de l'espace de travail et d'externaliser le cabinet, qui est une source potentielle de contaminations, et ce même en dehors d'un contexte de crise sanitaire.

4- Service Hébergement en MR/MRS privées

Il est prévu que le service passe au système RTF (format des autres dossiers sociaux) et révise les directives et les réquisitoires en collaboration avec le service juridique.

5- Crèche Asselbergs

Les aménagements prévus pour 2020 à l'extérieur de la crèche sont reportés à 2021 : remplacement de la clôture du jardin, achat des tentes solaires, remplacement de la pelouse.

6- Les Services ucclois à domicile

Il est prévu de déménager les SUD de manière à les rapprocher des titres-services dans la perspective d'un regroupement sous un management commun.

On prévoira l'installation d'un nouveau logiciel de gestion du service et la formation de l'équipe à son utilisation.

Des réunions seront organisées en vue de mettre en place la nouvelle organisation nécessaire à la fusion avec les titres-services.

Une charte interne des valeurs au service sera élaborée.

7- Titres-services

Collaboration aux réunions organisationnelles en vue de la fusion avec les SUD.

Sensibilisation des clients à la non-discrimination, qui demeure un point délicat chez certains usagers. Une collaboration avec le service culture et/ou UNIA est envisagée à cet égard.

Un nouvel agrément en économie sociale a été obtenu en 2019, et un mandatement est en cours pour obtenir des subsides en 2021. Outre la compensation pour les subsides anciennement SINE, une amélioration du subventionnement est attendue en 2021, spécifique au personnel d'encadrement.

8- ILA/MENA

Le service permet actuellement l'hébergement et le suivi de 46 demandeurs de protection internationale et de 6 MENA. Cette augmentation a impliqué l'engagement d'un agent supplémentaire.

Les résultats dégagés par cette activité permettront d'envisager l'achat de bureaux pour le service, ce qui constitue une piste supplémentaire pour dégager de l'espace à l'administration centrale.

Le service veillera à présenter également au Conseil ses cadres décisionnels.

9- Cellule logement

Le service mettra en place de nouveaux indicateurs destinés à évaluer le nouveau projet « suivi des expulsions ».

10- Quartier

Dans l'attente de disposer de données plus précises au sujet de l'évolution de la demande, qui justifieront peut-être une ou plusieurs modifications du budget en cours d'année, les crédits budgétaires relatifs aux revenus d'intégration ont été déterminés conformément aux prescriptions de la circulaire budgétaire (extrapolation sur base des 6 premiers mois de 2020 + indexation suivant les prévisions du Bureau du Plan). Il conviendra de renforcer la cellule accueil, qui reçoit de plus en plus. Les quatre agents qui se consacrent à l'accueil ne suffisent plus, des problèmes de continuité se posent en cas d'absence des agents et l'engagement d'un agent supplémentaire est nécessaire.

Le service veillera à affiner les cadres décisionnels et à présenter au Conseil les améliorations nécessaires, toujours dans l'optique d'une rationalisation du processus de prise de décisions.

Un logiciel de type Mikrono (outil de gestion de planning des accueils et agendas partagés) sera mis en place afin d'améliorer la gestion des agendas du service et de désengorger le serveur, dont les ressources (Outlook) sont encombrées par l'agenda partagé actuel. L'installation prochaine d'un nouveau central téléphonique constituera une opportunité pour utiliser de nouvelles fonctionnalités (type Messenger avec chat).

L'organisation du télétravail sera réétudiée, compte tenu de l'installation prochaine d'un VPN, mais aussi dans l'optique d'une approche plus structurelle.

Des changements organisationnels sont également attendus du côté du pôle administratif (attestations).

L'analyse de l'automatisation des notifications d'aide sociale et de la rédaction des procès-verbaux du comité spécial du service social sera entamée.

Enfin, un team-building est prévu.

11- Cellule énergie

Le conseiller technique de la cellule prendra sa retraite en 2021, et il conviendra de se réinterroger sur la fonction et d'établir le cas échéant un nouveau cadre pour celle-ci dans le cadre d'un remplacement (dépannages – petits travaux - responsabilités).

Une réflexion devra également être menée sur l'organisation du secrétariat du service.

+++

Il est à signaler que dans le cadre de la gestion des différents services, une charte commune des valeurs du service social dans sa globalité sera présentée au Conseil ; les différents chefs de service seront invités à relayer les valeurs retenues à leurs collaborateurs, valeurs pouvant être complétées par d'autres valeurs spécifiques et internes au service.

3. CENTRE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE GRATUITE

Le CDAG poursuivra ses activités et continuera à développer ses partenariats avec les commerçants dans le but de récupérer et redistribuer les invendus alimentaires, mais l'annonce de la fin prochaine du contrat de bail de l'entrepôt de la rue du Bourdon lui impose un déménagement urgent qui mobilisera toute l'énergie de son personnel en 2021.

Mi-2021, il rouvrira au 1001 de la chaussée d'Alseberg, en face du CPAS, où un nouveau magasin et un nouvel entrepôt seront aménagés.

4. CITE ASSELBERGS

Après la rénovation des pavillons 3 et 4, il est prévu de poursuivre en 2021 la rénovation du pavillon 2 (douches, etc.).

La direction souhaite mener une réflexion sur l'alimentation et les divertissements, visant à orienter les enfants de la Cité vers une alimentation plus saine et des activités plus sportives, et plus en contact avec la nature.

5. HOMES

Les deux homes du CPAS sont fortement impactés par la crise sanitaire. Le Domaine du Neckersgat a connu un incendie, et subi de nombreux dégâts en 2020.

Dans l'incertitude de l'évolution de la situation, les budgets des homes sont prévus en continuité avec celui de l'année précédente y compris quant au taux d'occupation, avec néanmoins une prise en compte de la diminution du forfait INAMI au Domaine du Neckersgat. Cette diminution est la conséquence du calcul du forfait sur base d'une période de référence (juillet 2018 - juin 2019) moins favorable au CPAS que la précédente. Le projet de regroupement des homes au domaine du Neckersgat poursuivra son cours en 2021, qui doit voir l'adjudication du marché. Le chantier doit débuter en 2022 et les deux phases du projet (nouveau bâtiment B5 – parties anciennes) devraient durer 18 mois chacune. On relèvera qu'une perte d'agrément MRS est possible en 2021, mais qu'elle n'a pas été anticipée dans le budget, vu qu'elle n'est pas certaine.

6. SERVICES ADMINISTRATIFS ET PERSONNEL OUVRIER

a. Personnel/GRH

Le service du personnel a mis en place, en collaboration avec le service informatique, tous les éléments nécessaires pour assurer la distribution de chèques-repas au personnel du CPAS à partir du 1^{er} octobre 2020. Le budget 2021 est fortement impacté par cette mesure, dont le coût annuel est estimé à 660.000,00 € d'interventions pécuniaires en faveur des travailleurs.

Le service GRH aura fort à faire en 2021 dès lors qu'il lui appartiendra de formuler des propositions pour la révision du cadre du CPAS et sera partie

prenante de la réflexion sur la mise en place de solutions de télétravail, et sur leur intégration au mode de travail de l'administration (Cfr. « Généralités »).

On prévoyait initialement d'organiser les épreuves pour l'accès des grades de promotion « code 5 » (anciennement « code 4 ») dans la 2^e moitié du semestre 2020, et de prévoir une modification du cadre et du statut administratif pour y insérer les nouveaux grades légaux qu'impose la modification récente de la loi organique, ensuite de quoi les épreuves pour l'accès à ceux-ci et pour la désignation d'un directeur financier devaient être organisées.

La charge de travail liée à la crise sanitaire d'une part, et la nécessité de s'adapter d'urgence à de nouvelles modifications du statut pécuniaire communal — dont le coût annuel pour le CPAS a un impact annuel estimé à 665.000,00 € inscrits en crédits de rémunération des travailleurs et cotisations correspondantes — ont commandé un report de ces épreuves et modifications statutaires, que nous espérons réaliser en 2021.

À noter que la poursuite d'une politique de nomination et — mais dans une moindre mesure — de promotion a un impact sur les cotisations de responsabilisation, l'objectif étant de rattraper le retard qu'accuse le CPAS pour maintenir un équilibre entre les cotisations versées et les pensions servies à ses anciens collaborateurs.

Sur le plan des formations, des accords-cadres pour les formations récurrentes seront prévus, en collaboration avec le service du patrimoine (marchés publics). L'intranet sera utilisé pour améliorer la visibilité des formations, avec possibilité pour les agents d'ajouter des commentaires. Les formations de personnes de confiance et de secouristes devront en particulier être organisées. En collaboration avec le service informatique, des accès Wi-Fi seront prévus pour faciliter la participation aux « webinaires ».

b. Affaires générales

Le service des affaires générales devra revoir l'approche Agenda 21 en fonction des nouvelles orientations décidées par la Région et en collaboration avec la commune.

Les archives feront l'objet d'une attention particulière (tri et destruction sécurisée, étude concernant l'acquisition d'un compactus supplémentaire).

Une réflexion sera entamée au sujet de la gestion des courriers — y compris électroniques — de leur numérisation éventuelle et des modalités de leur archivage en tenant compte des contraintes d'ordre légal/règlementaire.

Le service des affaires générales collaborera avec le service social quartier et le service facturation assistance afin de mettre en place l'automatisation partielle des notifications et procès-verbaux des décisions du comité spécial du service social (CSSS).

La communication interne du CPAS, sous la direction du comité de direction visé à l'art. 50 bis de la loi organique, reste un défi majeur. La secrétaire de direction a été désignée par le comité de direction pour coordonner les initiatives en matière de communication, et l'objectif de la mission est d'assurer cohérence et efficacité à la communication interne du CPAS. Dès que la collaboratrice engagée à mi-temps pour renforcer la secrétaire dans ses tâches de secrétariat proprement dit aura reçu la formation nécessaire, cette mission pourra être entamée.

c. Informatique

Fortement sollicité en raison de la crise sanitaire, le service informatique poursuivra et accentuera les opérations de modernisation nécessaires, avec une attention spéciale pour la mise en place du télétravail.

Les crédits d'investissement prévus à cet effet sont nettement en hausse. Un VPN est attendu début 2021.

De nouveaux câblages, plus performants, seront installés. D'une part, un raccordement en fibre optique sera prévu jusqu'aux racks de l'administration centrale, et d'autre part des connexions filaires de catégorie 6 ou 7 viendront remplacer le câblage actuel des bureaux.

Le remplacement des ordinateurs de bureau se poursuivra, mais dans l'optique de doter progressivement les agents d'ordinateurs portables, utilisables à l'administration comme au domicile.

Ainsi, les portables remplaceront peu à peu les postes fixes.

En collaboration avec le service du personnel, et en assurant la compatibilité avec le logiciel dédié (Persée) les fiches de paie électroniques seront mises en place.

Le service sera également fortement sollicité en vue de la mise en place du processus d'informatisation et d'automatisation du traitement des notifications des décisions du CSSS et de la rédaction des procès-verbaux de séances (voir ci-dessous).

Le remplacement des serveurs « plan catastrophe », initialement prévus au budget 2020, est reporté en 2021.

d. Recette

La recette du CPAS veillera en 2021 — et en collaboration avec le service Facturation/Assistance — à rattraper le retard historique accusé dans les imputations, avec comme objectif de mener à bien encore un peu plus tôt qu'en 2020 les opérations nécessaires à la présentation du compte du CPAS.

La recette poursuivra en 2021 ses efforts quant au recouvrement des créances, en accordant une priorité aux subsides et subventions.

En collaboration également avec le service Facturation/Assistance, une attention particulière sera accordée à identifier et « nettoyer » les comptes du CPAS d'une série de montants anciennement imputés, mais qui n'ont pas ou plus de correspondance avec des créances ou dettes réellement réalisables.

e. Facturation/Assistance

Le service veillera à s'adapter aux évolutions des autres services, et spécialement celles du service social.

Il veillera à améliorer, sur base de tableaux récapitulatifs, le suivi des recettes et dépenses.

f. Contrôle interne

Le système de contrôle interne prévoit un reporting régulier aux organes du CPAS d'une série d'indicateurs, sous forme de tableaux de bord, qui seront produits dès le début de 2021. D'autre part, la rédaction du catalogue des processus métier du CPAS se poursuivra, toujours dans une perspective d'amélioration constante.

g. Protection des données

Sur le plan de la protection des données, après une phase d'examen des besoins du CPAS, un DPO (la société BISOFT) a entamé sa mission dès le début de l'année 2020. Les moyens disponibles en 2021 (104 heures de prestations de BISOFT sont prévues à cet effet) seront principalement dédiés au suivi de la rédaction du registre des activités de traitement du CPAS et à l'élaboration de recommandations spécifiques par service.

h. Juridique - Contentieux - Médiation de dettes

Le service continuera à se recentrer sur son rôle de soutien juridique aux autres services, notamment dans la rédaction de propositions de règlements d'ordre

intérieur, projets d'amendements au règlement de travail, de conseil en matière d'aide sociale au sens large et de droit collectif ou individuel du travail. En particulier, il participera en 2021, en collaboration avec les services concernés et le prestataire spécialisé aux premiers travaux portant sur les aspects de droit social du projet de regroupement des homes.

On pense également développer le rôle pédagogique du service, qui produira un aperçu critique de la jurisprudence propre au CPAS d'Uccle.

Un inventaire des formulaires, des conventions et règlements sera établi en collaboration avec les services, et avec le DPO (aspects sécurité de l'information)

On envisagera de rapprocher le service médiation de dettes de la cellule énergie, les possibilités de synergies entre les deux services étant évidentes.

i. Patrimoine/travaux

La rédaction des cahiers des charges et de la désignation des entrepreneurs dans le cadre du projet du nouveau home au Domaine du Neckersgat sera achevée en 2021, et le marché sera mis en concurrence, en vue d'un début de chantier en 2022.

De nombreux travaux et projets qui ont dû être abandonnés pour faire face aux urgences dictées par la crise sanitaire doivent être reportés en 2021. Le service patrimoine, et technique en particulier a réellement dû être sur tous les fronts pour parer à tous les aménagements et déménagements d'urgence qu'ont impliqué la mise en place, puis le retrait partiel, puis le renouvellement des différentes mesures de prévention qui ont été mises successivement en vigueur.

En particulier, les crédits initialement prévus en 2020 pour étudier une extension de la surface de bureaux disponible à l'administration centrale, où l'on est déjà à l'étroit, sont reportés en 2021.

En outre, à l'administration centrale, on prévoyait au -1 la démolition des w.c. et le réaménagement de cet espace en deux zones : la première réservée à des douches ainsi qu'un w.c. réservés au personnel, et la seconde à un w.c. pour PMR. Il était également prévu à cet étage d'installer une douche assortie d'un espace « relooking » et un nouveau local pour le lave-linge. Ces travaux sont reportés également.

Le projet de réaménagement du parking de l'administration centrale a également dû être reporté et devra probablement être tenu en suspens tant que les locaux provisoires destinés à abriter le cabinet médical s'y trouveront.

Le service suivra le projet de maison d'accueil, en collaboration avec la SLRB et la directrice de la Cité Asselbergs.

j. COVID

L'arrêté du 4 juin 2020 du Collège réuni de la Commission communautaire commune prévoit des subsides exceptionnels dans le cadre de la crise sanitaire. Il est prévu, pour le CPAS d'Uccle un montant de quelque 308.000,00 € à consacrer à des projets (tranche B de la subvention).

Ce montant peut être utilisé pour des dépenses effectuées durant la période comprise entre le 1er mars 2020 et le 31 décembre 2021 et qui s'inscrivent dans le cadre de projets remis le 20 novembre 2020, conformément aux instructions d'une circulaire émanant des services du Collège réuni reçue fin septembre 2020.

La tranche B de la subvention est elle-même divisée en 2 parties (B1 et B2) :

Pour la tranche B1 (35% au moins du subside tranche B) : 107.800,55 € au moins doivent être consacrés à des projets de lutte contre la sous protection sociale et le non-accès aux droits ;

Pour la tranche B2 65% au plus du subside de la tranche B) : 200.201,02 € doivent faire l'objet de minimum 2 projets COVID19 différents dans les thématiques suivantes :

- aide alimentaire
- guidance sociale énergétique et hybride
- médiations de dettes
- accompagnement au logement
- coordinations sociales
- santé et santé mentale
- aide spécifique aux familles monoparentales et/ou à la lutte contre pauvreté infantile et juvénile
- fracture numérique

Dans ce cadre, le CPAS d'Uccle a proposé de s'engager dans les projets suivants :

Tranche B1 - projets de lutte contre la sous protection sociale et le non-accès aux droits :

B1.1 : Flyers et suivi spécifique des demandes des indépendants

Sur base du fichier du SPP Intégration sociale reprenant les ucclois ayant bénéficié du droit passerelle du 01/04/2020 au 30/09/2020, soit 4658 personnes, il sera pris contact - par le biais d'un flyer - avec les personnes identifiées comme ayant subi une perte de revenus suite à la crise engendrée par le Covid-19 et qui ont bénéficié du droit passerelle. Il est prévu d'identifier l'incidence de travail social que cela entraîne afin que ces personnes puissent bénéficier de leurs droits fondamentaux et mobiliser les aides existantes. Les travailleurs de première ligne seront en toute hypothèse renforcés par l'engagement de 1 AS BH spécialisé en législation pour les indépendants.
Budget : 63.287,00 €

B1.2 : guide pratique du CPAS d'Uccle

Partant du constat qu'une partie de la population éligible à certains droits sociaux n'en bénéficie pas, le CPAS d'Uccle souhaite améliorer sa communication et rendre celle-ci plus accessible au public.

Il s'agit de mettre en place des moyens de communication adaptés aux besoins, sur base de constats relevés par une équipe de travail pluridisciplinaire, constituée par des travailleurs de différents services.

En vue de renforcer l'information à la population sur les aides sociales ainsi que sur la manière concrète d'y recourir, le CPAS d'Uccle souhaite mettre en place une brochure d'information sous la forme d'un « Guide pratique du CPAS d'Uccle ».

En effet, si l'information sur les services du CPAS existe actuellement via des flyers édités séparément, une amélioration est nécessaire pour produire une communication centralisée sur les différents services, afin que les usagers aient accès à l'ensemble de l'information en un seul medium.

En outre, il est important de démystifier les procédures d'accès aux aides, souvent perçues comme trop complexes et qui peuvent constituer un frein aux demandes. Le choix d'une brochure « papier » découle de l'observation que, bien qu'un travail de lutte contre la fracture numérique soit effectué par le CPAS d'Uccle, force est de constater que l'outil informatique n'est pas encore maîtrisé par tous. Le contenu de la brochure sera également présent sur le site internet du CPAS. Budget : 34.165,32 €

B1.3 : support pour l'affichage d'informations.

L'affichage d'informations au sein du CPAS est une démarche essentielle qui contribue grandement à renseigner les usagers sur les modalités d'accès à l'administration, les actualités, événements (tant internes qu'externes), les campagnes menées sur divers sujets, etc.

Cette information évolue et doit être actualisée régulièrement. Les solutions d'affichage actuelles – avec du ruban adhésif sur les murs par exemple – est peu adaptée et peu valorisante. En effet, dans ces conditions, les supports d'informations ainsi que les surfaces du CPAS s'abiment très rapidement.

Pour un résultat plus agréable, plus efficace et plus professionnel, le CPAS d'Uccle souhaite opter pour un système d'affichage avec des « Duraframe ». Les « Duraframe » sont des cadres d'affichage adhésifs et plastifiés, fermés magnétiquement, et qui permettent de remplacer les informations facilement et rapidement. Ils sont également aisément repositionnables et existent en différents formats. Budget : 3.229,44 €

B1.4 : Adaptation du site internet

Une révision complète du site internet du CPAS est nécessaire, afin d'améliorer son accessibilité.

Budget : 7.350,00 €

Budget total tranche B1 : 108.031,76 €

Tranche B2 : doit faire l'objet de minimum 2 projets COVID19 différents. Le CPAS d'Uccle en a proposé 3 :

B 2.1 : santé et santé mentale

L'antenne sociale du CPAS d'Uccle a mis en place une cellule spécifique pour le plan « grand froid » de cette année, plan se déroulant du 15/11/2020 au 31.03.2021.

Au-delà des nombreuses actions de soutien, d'orientation, de prise en charge ou de réinsertion, de réduction des risques aux personnes fragilisées et précarisées, la situation hivernale fait l'objet d'une attention particulière en termes de mise à disposition d'un lieu convivial chauffé avec possibilité de prendre une soupe, un café, un repas chaud ...et d'une boutique de vêtements d'hiver à disposition pour femmes, hommes et enfants. Des colis de vêtements chauds seront aussi mis à disposition des sans-abris.

Notre antenne sociale servant de 2ième salle d'accueil depuis le 15 mars au regard des distanciations sociales imposées, le CPAS d'Uccle a loué le rez-de-chaussée du 1001, Chaussée d'Alseberg, du 15.11.2020 au 31.03.2021 afin de permettre la mise en place du projet plan « grand froid » répondant aux besoins des personnes les plus précarisées.

A cet effet, le personnel d'accueil doit être renforcé par l'engagement d'une personne à profil « éducateur de rue ». Le souhait est d'engager un éducateur A1 car il s'agira d'accueillir un public fragile en précarité importante mais également proposer une écoute active et une orientation vers des services externes en cas de difficultés ou de problèmes importants (cure, hébergement, hospitalisation, etc.).

Une fois le plan « Grand froid » terminé, nous souhaitons pouvoir conserver cet éducateur afin qu'il continue à prester au sein du pôle remobilisation de l'Antenne sociale : la crise sanitaire a eu un impact important sur le public. L'isolement s'est accentué et les problèmes déjà présents avant la crise ont parfois pris de l'ampleur. Nous assistons également à une augmentation du nombre d'usagers suivis en remobilisation.

Malgré la crise sanitaire, il est important de continuer à accompagner les usagers suivis par le pôle remobilisation car il s'agit d'un public très précarisé et se trouvant en grande difficulté psychologique, sociale et également sur le plan de la santé. Budget : 84.336,00 €

B 2.2. : accompagnement au logement

La situation Covid a accru le nombre de personnes en détresse soit pour la recherche de logement soit pour le paiement de leur loyer. Le service logement du CPAS ne compte pas d'assistant(e) social(e) ; l'intérêt d'avoir un(e) A.S. est que l'A.S. est tenu(e) par la législation sur le secret professionnel ; il peut donc rédiger un rapport social à l'attention du CSSS et faire des propositions d'aide.

En collaboration avec les autres agents de la Cellule logement, un rapport social pourra être fait pour proposer la prise charge d'un garde meuble, prise en charge de paiement d'un premier mois de loyer, prise en charge des frais de déménagement, prime d'installation pour sans-abris et ce en parfaite adéquation avec le terrain ; connaissant la situation concrète du demandeur de logement, l'A.S. pourra proposer les aides les plus appropriées.

L'A.S. pourra aussi systématiquement suivre les dossiers demande de garantie locative auprès du Fonds du logement.

Mise sur pied d'une table spécifique du logement pour personnes socialement inadaptées.

En qui concerne les personnes en recherche de logement, un certain nombre sont à même de chercher elles-mêmes un logement d'une manière autonome.

D'autres personnes sont coachées par nos agents dans le cadre de leur recherche de logement (personnes ne sachant pas utiliser un ordinateur, personnes dépressives ...). Parmi celles-ci, il y a des usagers ayant des problèmes d'adaptation sociale (hygiène, confiance en soi ...).

Au cours de ces nouvelles séances, le nombre de participants s'élèverait de 4 à 6 personnes en tenant compte de la distanciation sociale, avec comme objectif un travail préparatoire à la recherche de logement proprement dite serait effectué.

Ces personnes prendraient connaissance de ce qu'est un bail, des droits et des devoirs tant de la part du locataire que du propriétaire, de l'octroi de primes diverses, on parlerait de l'hygiène, de la confiance en soi, de la bonne présentation devant un propriétaire ; préparer un dossier avec lettre de motivation, identité, ressources.

Une collaboration pourrait être effectuée avec la Boutique des 4 saisons pour « un relooking » en vue de pouvoir « bien se présenter chez un propriétaire ».

En ce qui concerne les personnes ayant un problème d'adaptation sociale ayant trouvé un logement, l'A.S. pourrait rendre visite, par la suite à ces personnes (du moins si elles se trouvent sur le territoire d'Uccle) et collaborer avec l'un ou l'autre service de santé mentale, service d'aides familiales, en vue d'assurer la bonne continuité de l'occupation du logement, l'AS travaillerait donc en amont et en aval des actions actuelles de la cellule logement.

L'A.S. pourra aussi collaborer avec la Cellule Energie en vue de l'installation de l'usager au sein de son nouveau logement ; il veillerait, en collaboration avec le service social de quartier, à ce que le loyer soit dans la mesure du possible payé dans le cadre d'une guidance budgétaire. Budget : 56.920 €

B2.3 : projet service de médiations de dettes et prévention

La crise sanitaire a d'une part considérablement accentué la précarité des publics vulnérables, qui rencontrent des difficultés financières et se retrouvent dans des situations d'endettement, et a d'autre part fragilisé les publics qui font face à une perte de revenus.

Dans les mois à venir, le service de médiation de dettes va très certainement être confronté à une augmentation sensible des demandes. Le CPAS recrutera un(e) assistant(e) social(e) au sein du service de médiation de dettes pour y faire face.

Budget : 58.710 €

Budget total tranche B2 : 200.176 €

D. ANALYSE DU BUDGET

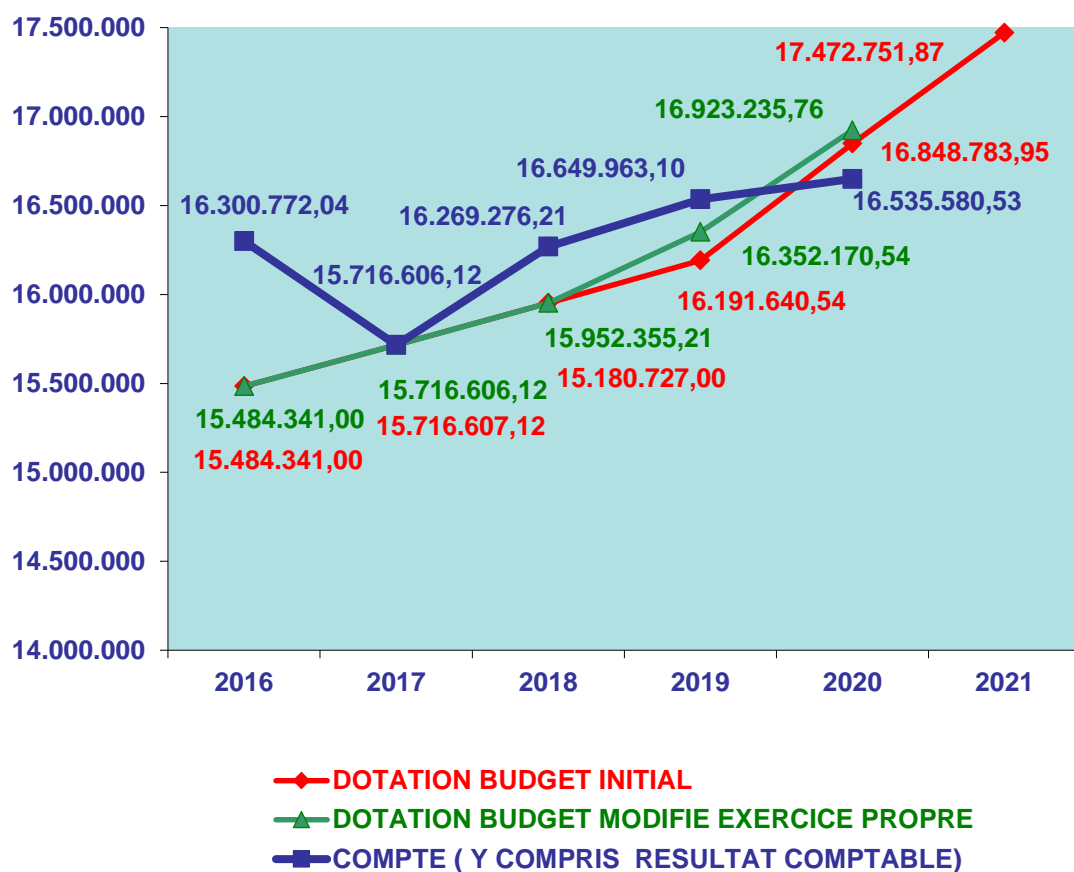
CHAPITRE 1

ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

1.1. Évolution de l'intervention communale

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DOTATION BUDGET INITIAL	15.484.341,00	15.716.607,12	15.952.355,21	16.191.640,54	16.848.783,95	17.472.751,87
DOTATION BUDGET MODIFIE EXERCICE PROPRE	15.484.341,00	15.716.606,12	15.952.355,21	16.352.170,54	16.923.235,76	
COMPTE (Y COMPRIS RESULTAT COMPTABLE)	16.300.772,04	15.716.606,12	16.269.276,21	16.535.580,53	16.649.963,10	

Évolution de l'intervention communale



1.2. Évolution de l'intervention communale par fonction



CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 2

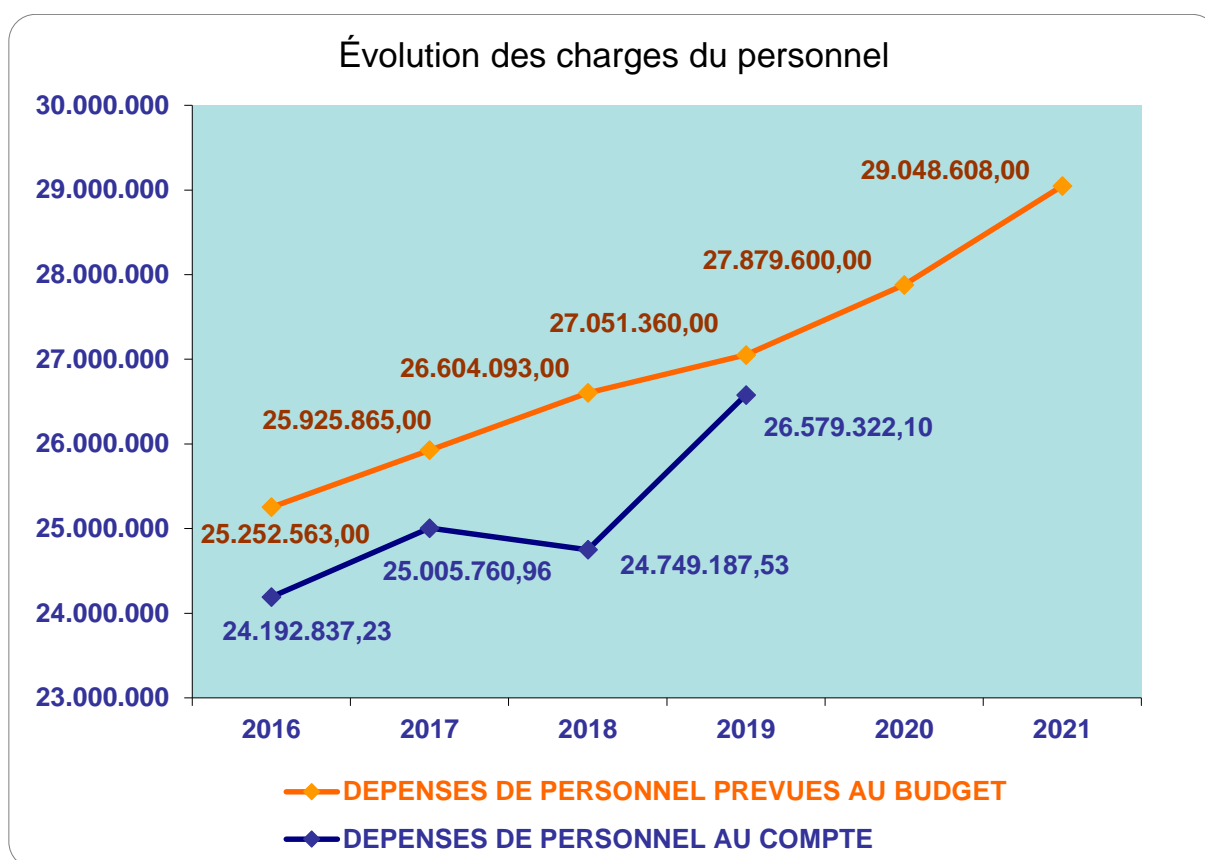
CHARGES DU PERSONNEL

2.1. Évolution des charges du personnel

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	25.252.563,00	25.925.865,00	26.604.093,00	27.051.360,00	27.879.600,00	29.048.608,00
COMPTE	24.192.837,23	25.005.760,96	24.749.187,53	26.579.322,10		



+ 4,19 %

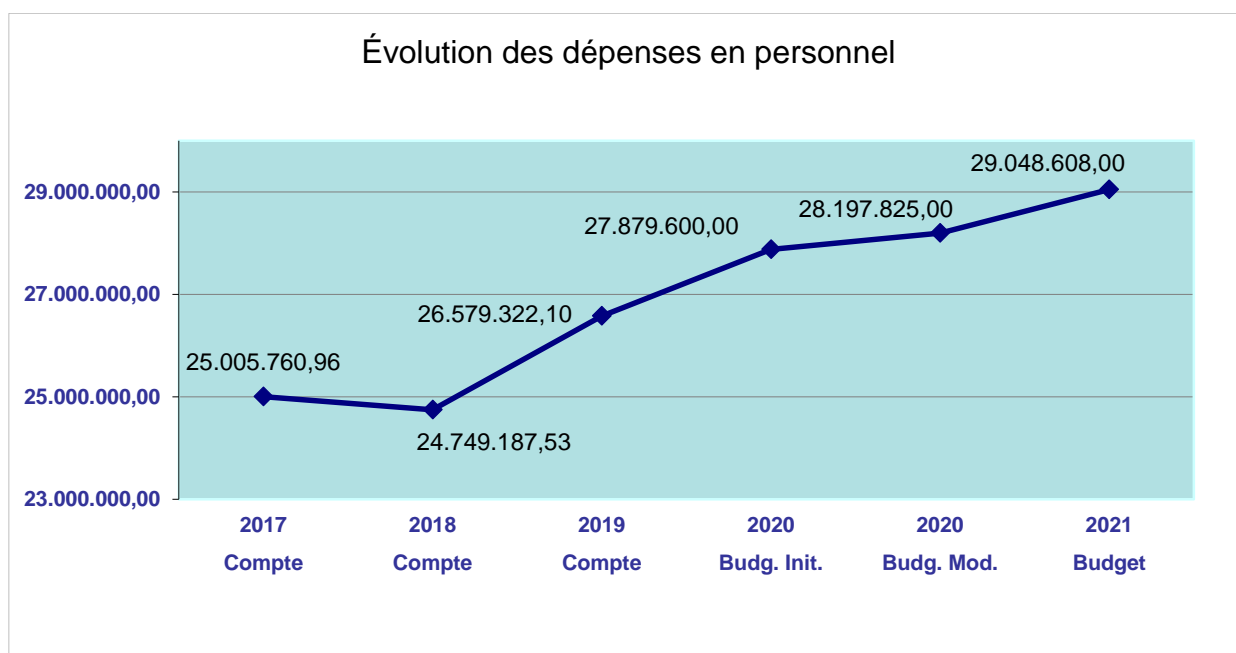


2.2. Réparation des charges du personnel par fonction

	<u>Budget 2019</u>	<u>Compte 2019</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2021</u>
1230 - Administration générale	6.818.075,00	6.803.976,01	7.023.405,00	7.301.538,00
1310 - Services généraux	230.000,00	315.886,86	322.900,00	519.060,00
8015 - Fonds d'Energie	47.410,00	50.485,06	53.665,00	55.514,00
8090 - Service consultation et info juridiques	31.435,00	30.533,45	32.630,00	32.651,00
8320 - Aide sociale	2.191.005,00	2.245.423,32	2.379.590,00	2.536.172,00
83411 - Home Brugmann	4.487.725,00	4.534.874,64	4.463.325,00	4.553.880,00
83413 - Domaine du Neckersgat	3.300.245,00	3.169.351,61	3.378.835,00	3.322.876,00
8351 - Etablissement pour enfants et jeunes gens	1.466.345,00	1.484.852,14	1.493.770,00	1.586.588,00
8360 - Maisons d'accueil	143.095,00	136.434,65	166.240,00	203.876,00
83601. - Initiative locale d'accueil (1-2-3-4-5)	255.725,00	259.893,24	255.085,00	326.770,00
8441 - Aides familiales et seniors	1.623.565,00	1.531.489,60	1.754.680,00	1.799.489,00
8442 - Crèches, pouponnières	426.085,00	407.836,52	459.415,00	517.512,00
8443 - Service baby-sitting	407.050,00	308.575,51	368.215,00	311.615,00
8448 - Service de nettoyage	869.615,00	770.827,86	850.860,00	761.417,00
84492 - Service réinsertion professionnelle	2.448.255,00	2.387.032,03	2.547.825,00	2.814.939,00
844921 - Service réinsertion professionnelle (Economie sociale)	353.325,00	283.546,44	361.515,00	402.880,00
844929 - Service réinsertion professionnelle (Conv.Actiris + FSE)	895.965,00	863.233,34	982.750,00	1.021.913,00
84494 - Magasins	312.525,00	301.288,88	304.940,00	317.308,00
84496 - Médiation de dettes	602.880,00	548.964,47	540.735,00	522.412,00
87113 - Dispensaire de soins (3)	141.035,00	144.816,47	139.220,00	140.198,00
TOTAL	27.051.360,00	26.579.322,10	27.879.600,00	29.048.608,00

2.3. Évolution des charges du personnel

FONCTIONS		Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Budg. Init. 2020	Budg. Mod. 2020	Budget 2021
1230	Administration générale	6.502.740,07	6.404.880,40	6.803.976,01	7.023.405,00	7.204.100,00	7.301.538,00
1310	Services généraux	400.648,78	170.355,03	315.886,86	322.900,00	418.250,00	519.060,00
8015	Fonds d'Energie	45.876,79	46.676,20	50.485,06	53.665,00	55.665,00	55.514,00
8090	Services de consultation et d'information	24.534,82	28.020,17	30.533,45	32.630,00	32.630,00	32.651,00
8320	Aide sociale	2.095.496,69	2.211.010,31	2.245.423,32	2.379.590,00	2.408.795,00	2.536.172,00
83411	Home Brugmann B.H.	4.607.221,30	4.502.745,48	4.534.874,64	4.463.325,00	4.656.645,00	4.553.880,00
83413	Domaine du Neckersgat	2.998.561,59	3.112.667,81	3.169.351,61	3.378.835,00	3.381.100,00	3.322.876,00
8351	Établ. pour enfants et jeunes gens	1.440.544,14	1.412.462,17	1.484.852,14	1.493.770,00	1.562.825,00	1.586.588,00
8360	Maisons d'accueil	118.482,62	137.864,99	136.434,65	166.240,00	183.095,00	203.876,00
83601.	Initiatives locales d'accueil 1, 2, 3, ...	221.758,83	221.151,18	259.893,24	255.085,00	287.825,00	326.770,00
8441	Aides familiales et seniors	791.620,25	769.004,12	1.531.489,60	1.754.680,00	1.530.530,00	1.799.489,00
8442	Crèches, pouponnières	333.548,24	348.847,92	407.836,52	459.415,00	467.425,00	517.512,00
8443	Garde d'enfants à domicile	306.206,07	294.728,90	308.575,51	368.215,00	351.415,00	311.615,00
8448	Service de nettoyage	775.755,46	752.517,65	770.827,86	850.860,00	767.740,00	761.417,00
84492	Service de réinsertion professionnelle	2.203.787,03	2.307.564,01	2.387.032,03	2.547.825,00	2.566.785,00	2.814.939,00
844921	Réinsertion professionnelle (Economie sociale)	311.308,20	246.760,42	283.546,44	361.515,00	367.350,00	402.880,00
844929	Réinsertion professionnelle (Conv.Actiris + FSE)	860.040,07	844.120,44	863.233,34	982.750,00	967.030,00	1.021.913,00
84494	Magasins	310.416,08	277.927,92	301.288,88	304.940,00	324.270,00	317.308,00
84496	Médiation de dettes	524.884,63	530.153,27	548.964,47	540.735,00	522.935,00	522.412,00
87113	Centre médical 3	66.164,65	125.079,08	144.816,47	139.220,00	141.415,00	140.198,00
87114	Centre médical 4	66.164,65	4.650,06	0,00	0,00	0,00	0,00
	Totaux dépenses	25.005.760,96	24.749.187,53	26.579.322,10	27.879.600,00	28.197.825,00	29.048.608,00



Les charges du personnel augmentent en 2021 de 1.169.008,00 € et s'expliquent par :

- **Les modifications du statut pécuniaire**

Les augmentations barémiques, les passages de code, la valorisation des codes d'encadrement, l'octroi des fonctions supérieures, la création du code expert et les heures supplémentaires M.R. (150% : cfr. loi 1971).

- **Les chèques repas**

Une année complète en 2021 contre 4 mois en 2020.

- **Les engagements supplémentaires**

Les engagements fin 2020 hors cadre, les engagements supplémentaires fin 2020 (prévus au cadre) et les engagements supplémentaires prévus en 2021.

- **L'estimation des agents engagés dans le cadre de l'art. 60**

- **La cotisation de responsabilisation**

Augmentation suite au départ de 2 agents statutaires et à la mise à la pension de 6 agents statutaires en 2020 et d'un agent en 2021.

- **Le supplément des charges patronales des ACS**

Suite à la réforme des statuts ACS en région bruxelloise.

- **Le personnel statutaire en disponibilité**

1 agent de niveau A4 supplémentaire en disponibilité.

- **Les nominations**

Paiement des pécules de sortie pour les agents qui seront nommés en 2021.

- Les charges de personnel représentent :

- Au budget 2020 : 27.879.600 €, soit 54,29% du budget de l'exercice
- Au budget 2021 : 29.048.608 €, soit 53,83% du budget de l'exercice




CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

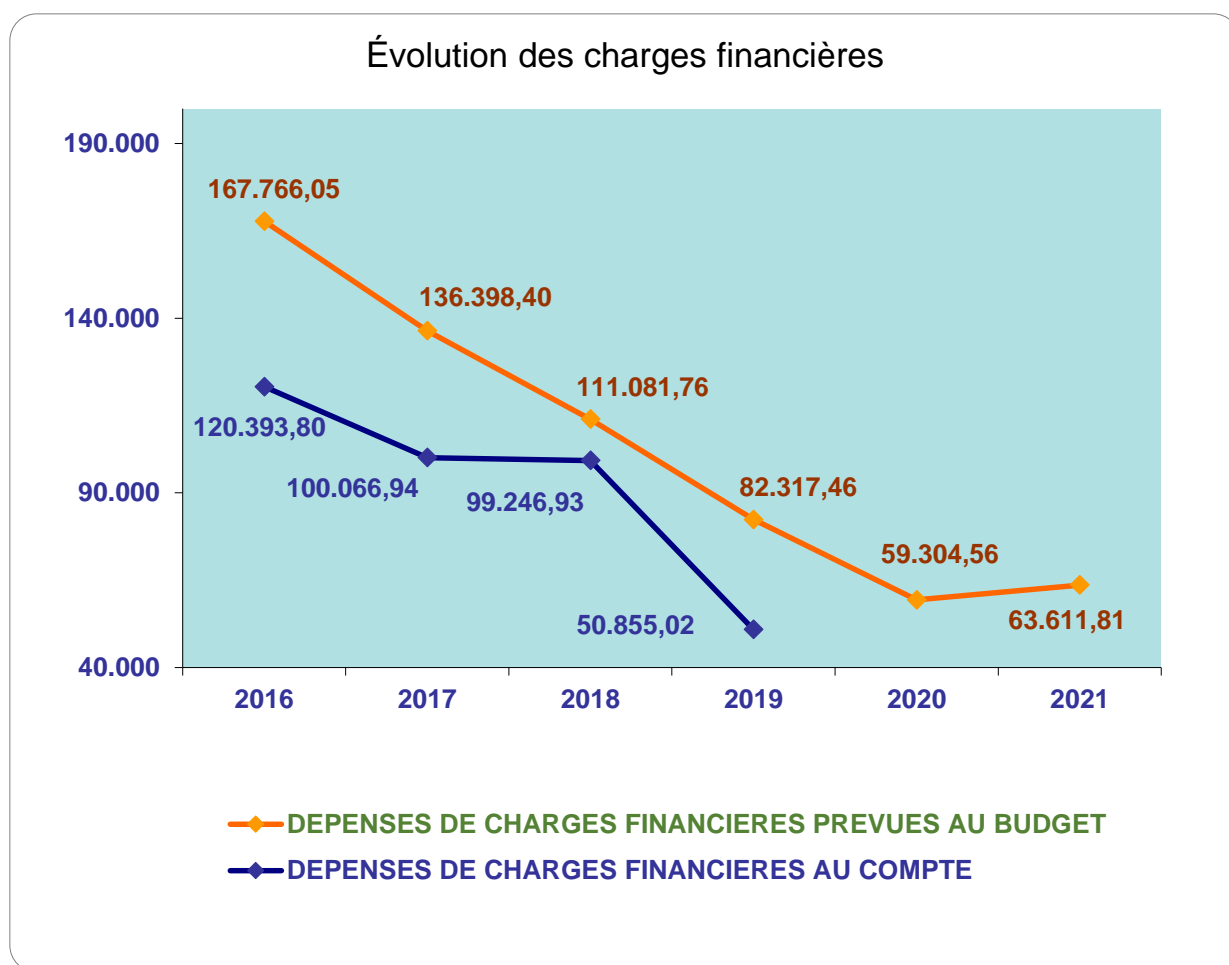
CHAPITRE 3

CHARGES D'EMPRUNTS

3.1. Évolution des charges d'emprunts

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	167.766,05	136.398,40	111.081,76	82.317,46	59.304,56	63.611,81
COMPTE	120.393,80	100.066,94	99.246,93	50.855,02		


+ 7,26 %



3.2. CHARGES D'EMPRUNTS PAR FONCTION

Fonction	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
1230	exploitation	37.437,94	exploitation	25.993,37	exploitation	25.134,32	exploitation	22.069,74	exploitation	21.974,18
	Investissem.	448.099,44	Investissem	283.144,78	Investissem	283.371,86	Investissem	289.967,50	Investissem	353.141,31
1290	exploitation	4.826,86	exploitation	4.640,35	exploitation	1.945,34	exploitation	1.504,76	exploitation	17.369,52
	Investissem	38.898,13	Investissem	39.133,31	Investissem	39.170,09	Investissem	40.372,40	Investissem	126.677,29
83411	exploitation	4.893,12	exploitation	3.940,79	exploitation	3.721,85	exploitation	3.031,59	exploitation	3.157,16
	Investissem	54.762,25	Investissem	59.456,71	Investissem	59.539,26	Investissem	67.538,27	Investissem	68.407,92
83413	exploitation	5.332,83	exploitation	5.437,09	exploitation	4.997,19	exploitation	3.810,95	exploitation	3.147,40
	Investissem	99.420,90	Investissem	99.115,81	Investissem	99.195,27	Investissem	88.283,14	Investissem	87.075,79
8351	exploitation	8.689,81	exploitation	7.490,66	exploitation	7.051,05	exploitation	5.665,60	exploitation	4.326,17
	Investissem	78.032,73	Investissem	78.884,81	Investissem	79.190,43	Investissem	59.260,44	Investissem	59.617,48
8360..		24.447,59		289,93	exploitation	0,00	exploitation	0,00	exploitation	1.598,90
		330.000,00			Investissem	183.908,04	Investissem	118.970,00	Investissem	96.831,10
8442	exploitation	4.812,61	exploitation	4.078,42	exploitation	3.766,71	exploitation	2.907,04	exploitation	1.801,43
	Investissem	28.486,67	Investissem	29.240,44	Investissem	29.723,11	Investissem	29.978,88	Investissem	30.631,91
84492	exploitation	649,84	exploitation	410,88	exploitation	374,72	exploitation	296,31	exploitation	227,78
	Investissem	3.454,59	Investissem	3.617,06	Investissem	3.634,51	Investissem	3.700,00	Investissem	3.776,68
84494	exploitation	36,93	exploitation	35,97	exploitation	27,73	exploitation	18,57	exploitation	9,27
	Investissem	3.191,87	Investissem	3.201,07	Investissem	3.201,07	Investissem	3.210,29	Investissem	3.219,53
TOTAL		1.175.474,11		648.111,45		827.550,10		740.585,48		882.990,82
REMB. POUV. CENTRAL	exploitation	24,85	exploitation	12,73	exploitation		exploitation	0,00	exploitation	0,00
	Investissem	2.090,02	Investissem	2.196,17	Investissem	2.196,17	Investissem	0,00	Investissem	0,00
		1.173.359,24		645.902,55		825.353,93		740.585,48		882.990,82



CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 4

SERVICE D'EXPLOITATION

4.1 Budget d'exploitation – Évolution de l'équilibre interne

Le budget de l'exercice propre prévoit en recettes un montant de 54.064.896,19 € à l'exploitation, et 27.553.962,09 € à l'investissement. En dépenses, un montant de 53.968.065,09 € à l'exploitation et 27.650.793,19 € à l'investissement.

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
1. <u>RECETTES</u>					
Prestations	12,61%	12,72%	11,75%	11,76%	11,75%
Transferts	87,01%	87,15%	86,89%	86,76%	86,95%
Produits financiers	0,01%	0,001%	0,00%	0,00%	0,00%
2. <u>DEPENSES</u>					
Personnel	52,66%	53,32%	52,99%	54,29%	53,83%
Fonctionnement	9,85%	8,97%	8,50%	8,51%	7,79%
Redistribution	36,73%	37,24%	36,98%	35,59%	36,95%
Charges financières(x)	0,28%	0,22%	0,16%	0,12%	0,12%

La charge nette des différentes fonctions (hors dotation communale à la fonction 0090) s'établit comme suit :

<u>Service</u>				<u>Différence</u>	<u>Différence</u>
<u>d'exploitation</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>M.B. 2020</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Budget</u>	<u>M.B.2020-</u>
<u>Fonction</u>				<u>2020-2021</u>	<u>BUDG..2021</u>
0090	+ 598.635,00	+ 875.703,19	+ 1.023.051,00	- 424.416,00	- 147.347,81
0290	+ 847.260,18	+ 847.260,18	+ 866.411,38	- 19.151,20	- 19.151,20
1230	- 7.078.779,74	- 7.202.937,74	- 7.419.492,18	+ 340.712,44	+ 216.554,44
1290	+ 138.345,24	+ 133.495,24	+ 121.430,48	+ 16.914,76	+ 12.064,76
1310	- 105.550,00	+ 309.193,10	- 240.148,00	+ 134.598,00	+ 549.341,10
6990	+ 380,00	+ 420,00	+ 420,00	- 40,00	0,00
8015	- 49.810,00	- 16.665,00	- 16.514,00	- 33.296,00	- 151,00
8090	14.665,00	- 49.810,00	- 50.006,00	+ 35.341,00	+ 196,00

8290	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
8320	-	5.437.040,00	-	5.697.907,00	-	5.753.100,03	+	316.060,03	+	55.193,03
832040		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
832041		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
832050	+	14.610,00	+	14.610,00	+	15.809,26	-	1.199,26	-	1.199,26
83208	-	70.660,00	-	79.835,00	-	60.747,00	-	9.913,00	-	19.088,00
83411	-	1.325.186,59	-	1.351.038,59	+	1.384.154,16	+	58.967,57	+	33.115,57
83413	-	692.195,95	-	970.900,71	-	808.720,40	+	116.524,45	-	162.180,31
8351	-	272.145,60	-	338.900,60	-	283.419,17	+	11.273,57	-	55.481,43
8360	-	134.585,00	-	145.160,00	-	196.600,00	+	62.015,00	+	51.440,00
83601.		0,00	-	4.450,00	+	96.831,10	-	96.831,10	-	101.281,10
8441	-	897.335,00	-	773.115,00	-	569.677,00	-	327.658,00	-	203.438,00
8442	-	79.562,04	-	84.432,04	-	141.861,43	+	62.299,39	+	57.429,39
8443	-	56.045,00	-	36.745,00	-	55.677,00	-	368,00	+	18.932,00
8448	-	216.970,00	-	316.550,00	-	131.699,00	-	85.271,00	-	184.851,00
84492	-	399.092,81	-	442.547,81	-	579.302,28	+	180.209,47	+	136.754,47
844921	-	12.710,00	-	18.545,00	-	41.773,00	+	29.063,00	+	23.228,00
844929	-	826.735,00	-	809.200,00	-	865.429,00	+	38.694,00	+	56.229,00
84494	-	383.083,57	-	387.803,57	-	462.656,27	+	79.572,70	+	74.852,70
84496	-	269.748,07	-	190.961,50	-	251.986,07	-	17.762,00	+	61.024,57
87113	-	122.315,00	-	124.510,00	-	122.890,00	+	575,00	-	1.620,00
8790			-	12,91	-	60.390,00	+	60.390,00	+	60.377,09
9220	-	3.700,00	-	1.790,00	-	3.483,00	-	217,00	+	1.693,00
92201		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
9240	-	100,00	-	100,00	-	149,00	+	49,00	+	49,00
								527.136,82		512.685,01
								Augmentation		Augmentation
								du Mali		du Mali

4.2. Recettes d'exploitation : Budget 2020-2021

Prestations : + 312.295,00 €

1230	- 65.210	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 68.700 16100/01 Récup. Prest.adm. : + 200 16100/06 Récup. Frais de poursuites et procéd. : + 3.450 16100/26 Remb. frais adm. Récup chèques ALE : - 160
8320	- 47.560	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 39.800 -11300/19 Cot. patr ONSSAPL ACS spéc. : - 6.760 16200/03 Remb ; domicile de secours : - 1.000
83411	+ 5.955	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 34.550 16100/04 récupération de services divers : - 30.000 16100/08 Intervention des bénéficiaires : + 50.000 16100/09 Intervention des débiteurs alimentaires : + 200

		16200/01 Int du CPAS : + 15.000 16200/02 Int. d'autres C.P.A.S. : + 5.000 16300/01 location bâtiment : + 305
83413	- 105.450	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 3.450 16100/04 récupération de services divers : - 2.000 16100/08 Intervention des bénéficiaires : - 120.000 16200/02 Int autres CPAS : + 20.000
8351	- 5.370	16100/04 récupération de services divers : - 200 16100/08 Intervention des bénéficiaires : + 500 16100/27 Bourses d'études : - 5.670
8360	-13.060	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 14.060 16300/01 location bâtiment : + 1.000
8441	+ 392.390	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 12.150 16100/08 Intervention des bénéficiaires : + 404.540
8442	- 3.975	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 2.675 16100/04 récupération de services divers : + 1.200 16100/08 Intervention des bénéficiaires : - 2.500
8443	- 26.340	-11100/15 Récup. Traitement (sine) : + 20.875 16100/08 Intervention des bénéficiaires : - 47.215
8448	+ 44.825	-11100/15 Récup. Traitement (sine) : + 44.750 16100/04 récupération de services divers : + 75
84492	+ 169.455	-11300/17 Cot. patr ONSSAPL Art60 : + 70.005 -11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS : - 6.150 16100/01 Récup. Prest.adm. : + 105.600
844921	+ 8.335	-11300/17 Cot. patr ONSSAPL Art60
844929	- 18.450	-11300/18 Cot. patr ONSSAPL ACS
84494	- 25.890	-11300/02 Cot. patr ONSSAPL pers. auxiliaire : - 4.840 -11300/18 Cot. patr ONSSAPL pers. ACS : - 21.000
9220	+ 2.300	16200/01 Int du CPAS : + 1.600 16300/01 location bâtiment : + 1.000

Transferts : + 2.451.563,13 €

0090	+ 1.038.867,92	46500/06 Subside A.C.S. : + 379.700
-------------	----------------	-------------------------------------

		48500/01 contrib. spécifique (subs région): + 35.200 48600/01 Dotation de la commune : + 623.967,92
0290	+ 18.946,20	46600/01 F.S.A.S. : + 68.946,20 46600/02 Int. du pouvoir central : - 50.000
1230	- 7.470	38000/01 Indemnités pour petits dommages : + 2.500 46500/06 Subside A.C.S. : - 46.700 46500/15 Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : + 36.730
1310	+ 50.000	38000/04 Retenues pension sur traitements
8290	- 19.000	-33300/.. Avances
8320	+ 1.396.190,97	-33300/01 Octroi de l'aide sociale en espèces : - 13.000 -333.0/05 Récupération de R.I. : + 108.950 -33400/02 cotisations mutuelle : + 2.050 -33400/03 Frais de trsp pers. Aidées : + 2.000 -33400/04 Frais d'hospitalisation : - 2.000 -33400/11 Frais héberg. Maison repos : + 225.000 -33400/14 Frais d'héberg. Maisons d'accueil : + 30.000 -33400/22 Interv. dans le paiement des loyers : - 2.050 -33400/23 Intervention dans les frais médicaux : + 2.000 -33400/35 Interv. paiement des cautions locatives : - 8.500 -33410/10 Frais d'héb. de pers âgées en maisons de repos gérées par le CPAS : + 15.000 -33430/21 Récupération d'EQ. R.I. : + 10.000 -33490/21 Récupération d'EQ. R.I. : - 2.000 46500/06 Subside A.C.S. : - 50.600 46500/15 Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : - 5.620 46510/05 Remb PV DIS : + 675.500 46520/03 Interv. du pouvoir central correspondant aux dépenses du 8320/33420/21 : - 20.000 46530/03 Interv. du pouvoir central correspondant aux dépenses du 8320/33430/21 : + 100.000 46540/05 Remb PV DIS : + 128.500 46550/05 Remb PV DIS (art 60): + 189.655 46590/03 Remb PV EQDIS (art 60): + 17.055 47600/01 Interv INAMI prest. méd : - 5.000
832050	+ 3.992,54	38000/07 Interv du secteur gaz-électricité
83208	+ 7.150	-33400/37 Interv. faveur bénéf. Serv. Réins.prof.
83411	+ 14.900	38000/01 Indemnités pour petits dommages : + 10.000 46500/06 Subside A.C.S. : - 44.600 47600/02 Interv. forfait. INAMI MR : + 50.000 47600/04 Interv INAMI prest. paraméd : - 1.000
83413	- 158.700	38000/01 Indemnités pour petits dommage : + 5.000 38000/08 Ristournes sur prestations médicales : - 1.000 38000/10 Ristournes sur pres. paramédicales : - 2.000 46500/06 Subside A.C.S. : - 5.700 47600/01 Interv INAMI prest. méd : - 5.000 47600/02 Interv. forfait. INAMI MR : - 145.000 47600/04 Interv INAMI prest. paraméd : - 5.000

8351	+ 65.570	46500/09 47600/01 47600/04	Interv. Pouv.Centr : + 69.355 Interv INAMI prest. méd : - 2.665 Interv INAMI prest. paraméd : - 1.150
8360	- 11.400	46500/06	Subside A.C.S.
83601.	+ 187.980	48500/04	Remb. frais d'expl. en vertu de convention
8441	- 11.400	46500/06	Subside A.C.S.
8442	- 5.350	46500/06 46500/02	Subside A.C.S. : - 6.450 Interv pouv publ faveur de l'enfance : + 1.000
8443	- 31.155	46500/02 -33400/22 -33400/35	Intervention du pouv. Centr. : - 35.655 Interv. dans le paiement des loyers : + 1.500 Interv. paiement des cautions locatives : + 3.000
8448	- 47.285	46500/13	Autre contrib spéc du pouv. Centr.
84492	- 31.320	46500/06 46500/07 46500/15	Subside A.C.S. : - 5.700 Interv PC promotion de l'aide sociale : - 20.000 Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : - 5.620
844921	+ 3.710	46560/05 46590/03	Autres types de subv. du P.C. concernant des initiatives d'insertion prof. : + 3.405 Remb PV EQDIS (art 60): + 305
844929	+ 19.331	46500/06 46500/07	Subside A.C.S. : + 13.201 Interv PC promotion de l'aide sociale : + 6.130
84494	- 22.800	46500/06	Subside A.C.S.
84496	- 9.660	38000/07	Interv du secteur gaz-électricité

4.3. Dépenses d'exploitation : Budget 2020 - 2021

Personnel : + 1.169.008,00 €

1230	+ 278.133	11100/10 11.../01 11.../02 11.../03 11.../05 11.../13 11.../18	Jetons présence membres du Conseil : + 537 Rémunération du Président : - 2.267 Personnel auxiliaire : + 1.141 Personnel d'entretien : + 24.112 Personnel administratif : + 277.468 Personnel social : + 8.438 Personnel ACS : - 31.396
1310	+ 196.160	11.../11 11500/.. 11600/01	Personnel en disponibilité : + 110.689 Interventions pécuniaires : - 8.227 Pensions à charge du C.P.A..S. : + 93.998
8320	+ 150.845	11.../05 11.../13 11.../18 11.../19	Personnel administratif : + 724 Personnel social : + 166.588 Personnel ACS : - 23.163 Personnel ACS spécifique : + 6.696

83208	+ 5.737	11.../13	Personnel social
83411	+ 90.555	11.../02 11.../03 11.../05 11.../06 11.../07 11.../09 11.../13 11.../18	Personnel auxiliaire : + 5.855 Personnel d'entretien : + 16.085 Personnel administratif : + 8.080 Personnel de buanderie : + 8.190 Personnel alimentation : + 13.240 Personnel soignant : + 28.895 Personnel social : + 10.415 Personnel ACS : - 205
83413	- 55.959	11.../02 11.../05 11.../09 11.../13 11.../18	Personnel auxiliaire : +4.951 Personnel administratif : + 6.596 Personnel soignant : - 87.326 Personnel social : + 2.787 Personnel ACS : + 17.033
8351	+ 92.818	11.../03 11.../05 11.../14 11.../18	Personnel d'entretien : + 8.735 Personnel administratif : + 9.377 Personnel éducatif : + 54.793 Personnel ACS : + 19.913
8360	+ 37.636	11.../05 11.../13 11.../18	Personnel administratif : - 7.063 Personnel social : + 2.333 Personnel ACS : + 42.366
83601.	+ 71.685	11.../05 11.../13	Personnel administratif : + 4.725 Personnel social : + 66.960
8441	+ 44.809	11.../05 11.../13 11.../15 11.../18	Personnel administratif : + 2.688 Personnel social : + 23.895 Personnel spécifique : + 4.397 Personnel ACS : + 13.829
8442	+ 58.097	11.../03 11.../13 11.../14 11.../18	Personnel d'entretien : + 7.383 Personnel social : + 3.528 Personnel éducatif : + 23.264 Personnel ACS : + 23.922
8443	- 56.600	11.../13 11.../15	Personnel social : - 31.027 Personnel spécifique : - 25.573
8448	- 89.443	11.../05 11.../13 11.../15	Personnel administratif : + 1.821 Personnel social : - 43.133 Personnel spécifique : - 48.131
84492	+ 267.114	11.../05 11.../14 11.../17 11.../18	Personnel administratif : + 4.512 Personnel éducatif : - 30.956 Personnel art 60 : + 290.395 Personnel ACS : + 3.163
844921	+ 41.365	11.../17	Personnel art 60
844929	+ 39.163	11.../05 11.../13 11.../18	Personnel administratif : + 5.033 Personnel social : + 29.424 Personnel ACS : + 4.706
84494	+ 12.368	11.../02	Personnel auxiliaire : + 4.040

		11.../05	Personnel administratif : + 3.636
		11.../18	Personnel ACS : + 4.692
84496	- 18.323	11.../02	Personnel auxiliaire : + 1.461
		11.../13	Personnel social : - 19.784
87113	+ 978	11.../09	Personnel soignant

Fonctionnement : - 168.686,00 €

1230	- 5.795	12200/03	Hon. études et trav. Serv. exploitation : - 11.070
		12300/02	Frais de bureau : - 2.165
		12300/05	Frais d'affiliations diverses : - 1.547
		12300/07	Frais de poursuites et de procédures : - 1.000
		12300/08	Paiem. Prest. service méd. du travail : - 7.750
		12300/09	Formations : + 640
		12300/10	Frais d'organisation d'examens : - 645
		12300/11	Frais informatique : + 5.797
		12400/23	Achat,... ptt mat et mob entretien : + 2.800
		12500/01	Frais de chauffage : + 1.820
		12500/02	Frais d'entretien bât. : + 6.680
		12500/03	Assurance incendie des bâtiments : + 923
		12500/06	Frais d'éclairage : + 1.250
12500/07	Consom. Eau : + 930		
12500/10	Frais de sécurité, hygiène et embell. : - 1.733		
1290	+ 1.050	12200/01	Honor. expertises et droits d'auteur : - 2.000
		12300/06	Frais de ventes et locations spécif. : + 1.410
		12300/07	Frais de poursuites et de procédures : - 1.000
		12500/01	Frais de chauffage : + 1.650
		12500/02	Frais d'entretien bât. : - 1.880
		12500/03	Assurance incendie des bâtiments : + 440
		12500/06	Frais d'éclairage : + 970
		12900/01	Précompte immob. : - 2.270
1310	- 11.562	12200/06	Hon. Administratifs
8320	+ 3.536	12100/01	Frais de déplacement : - 941
		12300/08	Paiem. Prest. service méd. du travail : + 583
		12700/02	Frais d'exploitation des véhicules : + 2.940
		12700/03	Assurance des véhicules : + 980
83411	+ 18.787	12200/05	Honoraires de la pédicure : + 2.950
		12200/07	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 5.650
		12200/10	Honoraires paramédicaux : - 10.350
		12300/02	Frais de bureau : - 590
		12300/09	Formations : + 5.040
		12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : - 470
		12400/13	Nourriture : + 1.900
		12400/17	Interim personnel soignant et infirmier : + 24.350
		12400/23	Achat,... ptt mat et mob entretien : - 1.080
		12400/24	Achat,... ptt mat et mob chauff. : + 5.200
		12400/27	Achat outil, mat.et mob. médical,... : + 9.400
		12400/29	Hon. médicaux et pharmaceutiques : + 1.230
		12500/01	Frais de chauffage : - 5.700
12500/02	Frais d'entretien bât. : + 9.100		

		12500/06	Frais d'éclairage : - 650
		12500/07	Consom. Eau : - 5.350
		12500/09	Produits d'entretien pour la cuisine : + 810
83413	- 68.753	12200/04	Honoraires du coiffeur : - 1.704
		12200/05	Honoraires de la pédicure : - 1.872
		12200/07	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 10.252
		12200/10	Honoraires paramédicaux : - 17.380
		12300/03	Entr & location mob & mach bureau : - 1.132
		12300/09	Formations : + 810
		12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : - 6.440
		12400/11	Achat de repas préparés : - 14.150
		12400/17	Interim personnel soignant et infirmier : - 790
		12400/12	Frais de blanchissage : - 3.280
		12400/27	Achat outil, mat.et mob. médical,... : + 2.560
		12400/29	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 10.550
		12500/01	Frais de chauffage : - 5.650
		12500/02	Frais d'entretien bât. : - 9.750
		12500/05	Entr. jardins, parcs et plantations : + 11.700
		12500/06	Frais d'éclairage : + 5.960
		12500/07	Consom. Eau : - 5.250
8351	- 2.645	12400/09	Fêtes et cérémonies : - 515
		12400/10	Frais de transport : - 535
		12400/13	Nourriture : - 670
		12400/22	Frais de scolarité : - 1.250
		12400/27	Achat,... ptt mat et mob. Paramédical : - 545
		12400/29	Produits pharmaceutiques : - 1.050
		12400/30	Frais de vacances des enfants hébergés : - 2.230
		12500/02	Frais d'entretien bât. : - 1.720
		12500/06	Frais d'éclairage : + 7.300
83601.	- 167.635	12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : - 35.515
		12400/13	Nourriture : - 140.000
8441	+ 8.523	12300/09	Formations : + 5.078
		12400/21	Achat vêtements travail pour personnel : + 3.580
8442	- 4.018	12500/01	Frais de chauffage : - 2.194
		12500/02	Frais d'entretien bât. : - 775
		12500/09	Produits d'entretien pour la cuisine : - 545
8443	- 5.763	12100/01	Frais de déplacement : - 2.304
		12300/02	Frais de bureau : - 710
		12400/04	Assurances : R.C., vol, mobilier, etc. : - 1.998
		12400/19	Petits achats de literie, lingerie : - 832
8448	+ 1.712	12300/09	Formations : + 1.787
84492	- 2.776	12100/01	Frais de déplacement : + 1.765
		12300/02	Frais de bureau : - 1.100
		12300/08	Paiem. Prest. service méd. du travail : + 535
		12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : - 2.050
		12400/13	Nourriture : - 926
		12500/02	Frais d'entretien bât. : + 780
		12500/06	Frais d'éclairage : - 1.540
84494	+ 984	12300/14	Achat, ...pett mat et mob adm. : + 801

		12500/02	Frais d'entretien bât. : - 1.152
		12700/01	Frais de carburant des véhicules : + 950
84496	+ 1.456	12500/01	Frais de chauffage : + 970
		12500/06	Frais d'éclairage : + 485
8790	+ 60.390	12400/27	Achat, ... ptt mat et mob. Paramédical : + 47.520
		12500/10	Frais de sécurité, hygiène et embell. : + 12.870
9220	+ 2.383	12300/06	Frais de ventes et locations spécif. : + 1.900
		12500/02	Frais d'entretien bât. : + 475

Redistribution : + 1.662.547,78 €

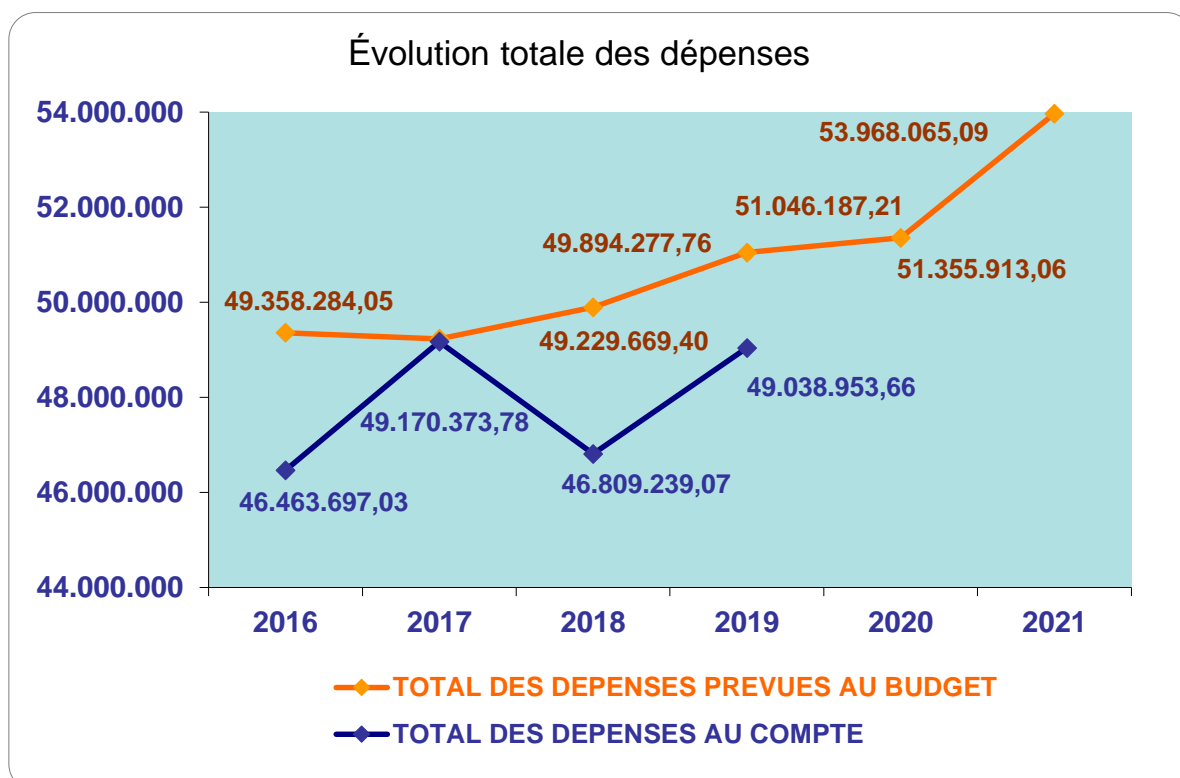
8290	- 19.000	33300/..	Avances
8320	+ 1.510.310	-465.0/0.	Remb subv au P.C. : + 86.350
		30200/01	Remb. indûment perçus : - 3.125
		333.0/05	R.I. : + 1.093.500
		33350/05	DIS Art.60 : + 189.655
		33400/02	Cot. ass.maladie soins de santé : + 10.000
		33400/03	Frais de transport personnes aidées : + 10.000
		33400/22	Intervention dans paiement des loyers : - 3.400
		33400/24	Interv. dans les frais paramédicaux : + 5.000
		33400/25	Interv. dans frais pharmaceutiques : + 10.000
		33410/10	pers âgée cpas : + 15.000
		33420/21	Interv. C.S. en faveur d'indigents sans D.S. (art.4,2 et 11. 2 - Loi du 2.4.1965) : - 20.000
		33430/21	Interv. C.S., d'étrangers, indigents, sans inscr. dans un registre de pop. (art. 5, 2 et 11, -2 - Loi du 2.4.1965 et AM du 20.5.1983) : + 100.000
		33490/21	Equiv. DIS Art.60 : + 17.055
83250	- 2.793,98	33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature
83208	- 8.500	-46530/05	remb subv. : - 19.000
		33400/37	Défraiements : + 10.500
83411	+ 5.000	33300/12	Argent de poche pour les résidents
83413	- 10.000	33300/12	Argent de poche pour les résidents
83601.	+ 185.500	33400/13	Frais d'hébergement en maisons d'accueil gérées par le CPAS : + 188.000
		33400/23	Frais médicaux : - 1.000
		33400/24	Frais paramédicaux : - 1.000
		33400/25	Frais pharmaceutiques : - 500
8443	+ 4.500	33400/22	Interv. dans le paiement des loyers : + 1.500
		33400/35	Interv. paiement des cautions locatives : + 3.000
84496	- 10.555	33400/36	Frais d'énergie

Charges financières : + 4.307,25 €

0090	- 10.000	21400/01	Intérêts débiteurs des comptes courants
1230	- 95,56	21100/01	Int. emprunts
1290	+ 15.864,76	21100/01	Int. emprunts
83411	+ 125,57	21100/01	Int. emprunts
83413	- 663,55	21100/01	Int. emprunts
8351	- 1.339,43	21.00/01	Int. emprunts
836011	+ 1.598,90	21100/01	Int. emprunts
8442	- 1.105,61	21100/01	Int. emprunts
84492	- 68,53	21100/01	Int. emprunts
84494	- 9,30	21100/01	Int. emprunts

4.4. Évolution totale des dépenses

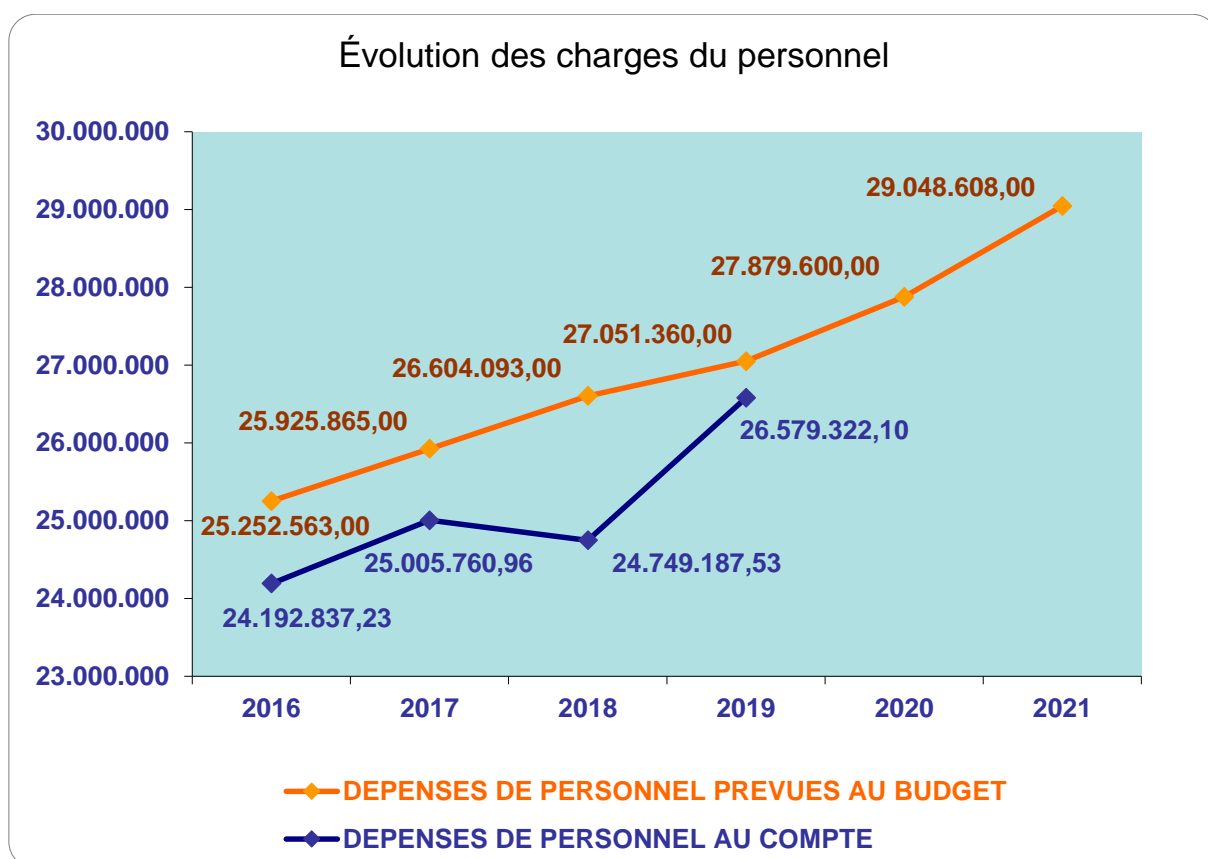
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	49.358.284,05	49.229.669,40	49.894.277,76	51.046.187,21	51.355.913,06	53.968.065,09
COMPTE	46.463.697,03	49.170.373,78	46.809.239,07	49.038.953,66		



4.4.1. Évolution des charges du personnel

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	25.252.563,00	25.925.865,00	26.604.093,00	27.051.360,00	27.879.600,00	29.048.608,00
COMPTE	24.192.837,23	25.005.760,96	24.749.187,53	26.579.322,10		

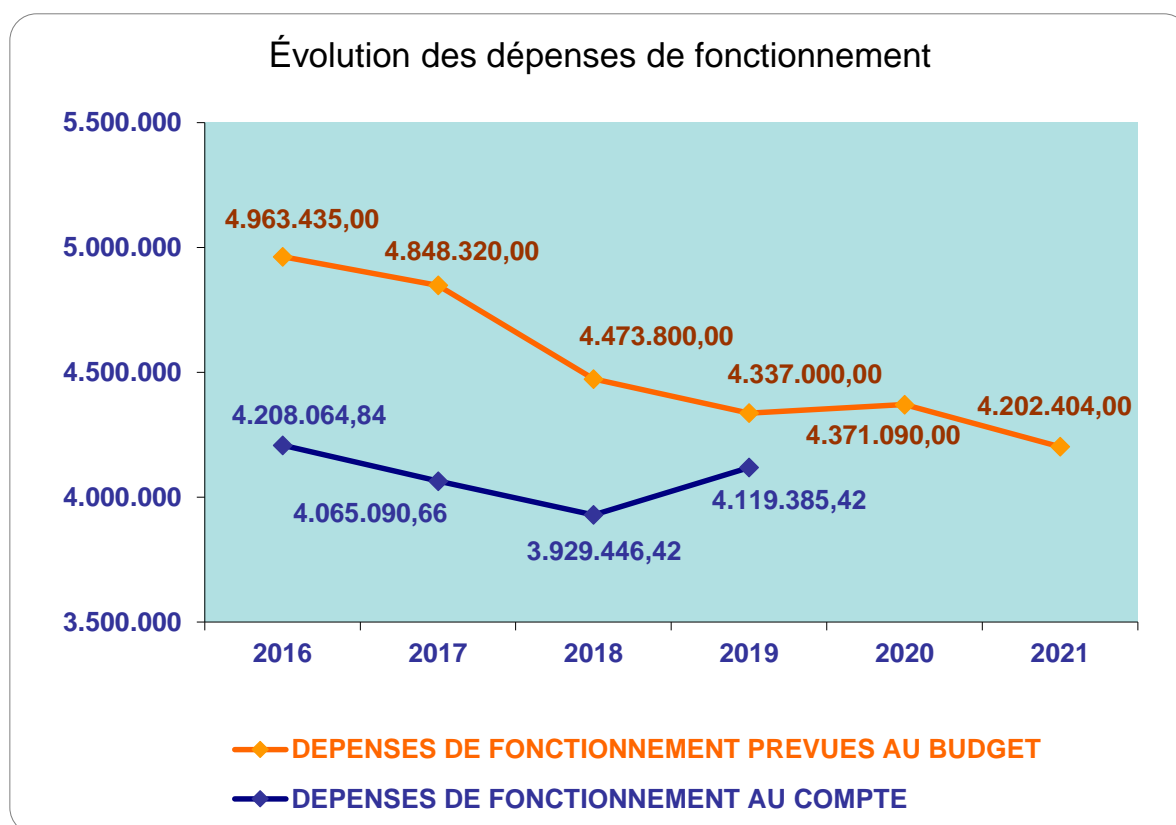
+ 4,19 %



4.4.2. Évolution des dépenses de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	4.963.435,00	4.848.320,00	4.473.800,00	4.337.000,00	4.371.090,00	4.202.404,00
COMPTE	4.208.064,84	4.065.090,66	3.929.446,42	4.119.385,42		

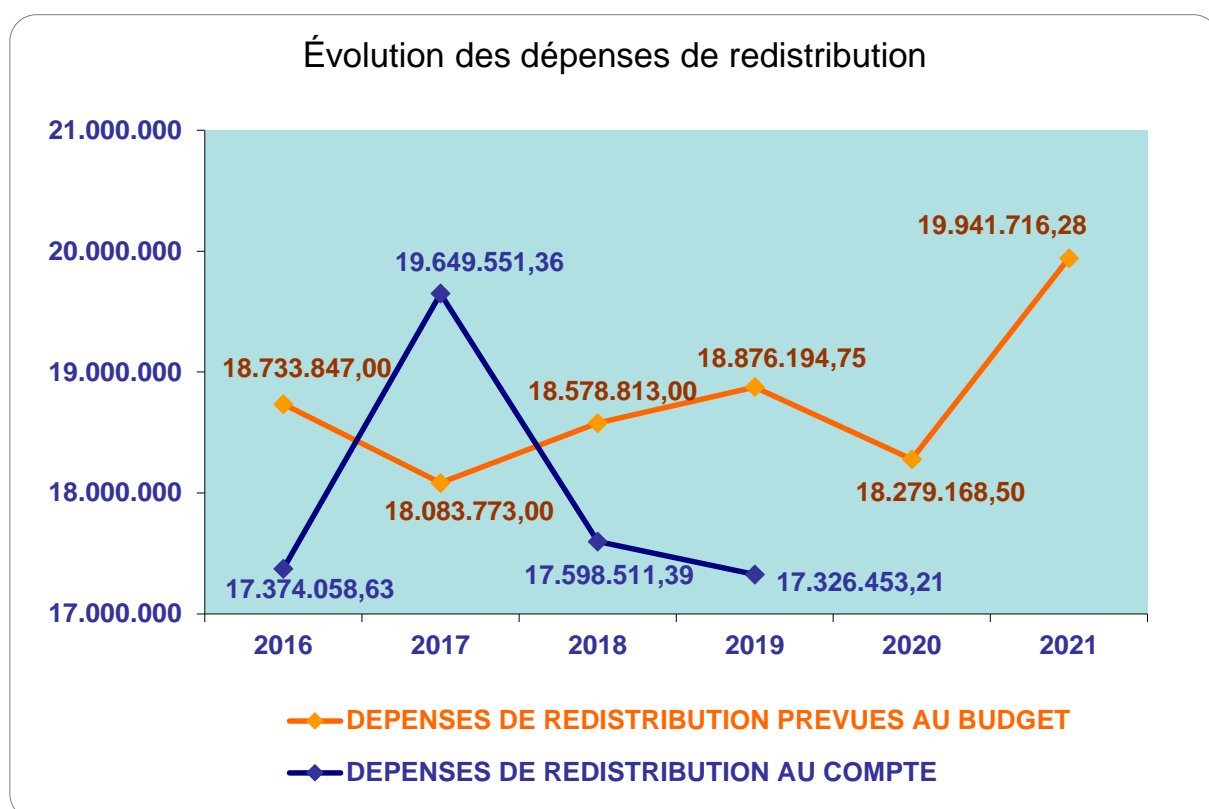
 - 3,86 %



4.4.3. Évolution des dépenses de redistribution

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	18.733.847,00	18.083.773,00	18.578.813,00	18.876.194,75	18.279.168,50	19.941.716,28
COMPTE	17.374.058,63	19.649.551,36	17.598.511,39	17.326.453,21		

 **+ 9,1 %**




Les dépenses de redistribution représentent globalement 36,95% du budget 2021 contre 35,59% en 2020 (budget initial). Elles sont en augmentation de 1.662.547,78 € (+/- 9,1 %) par rapport au budget initial 2020.

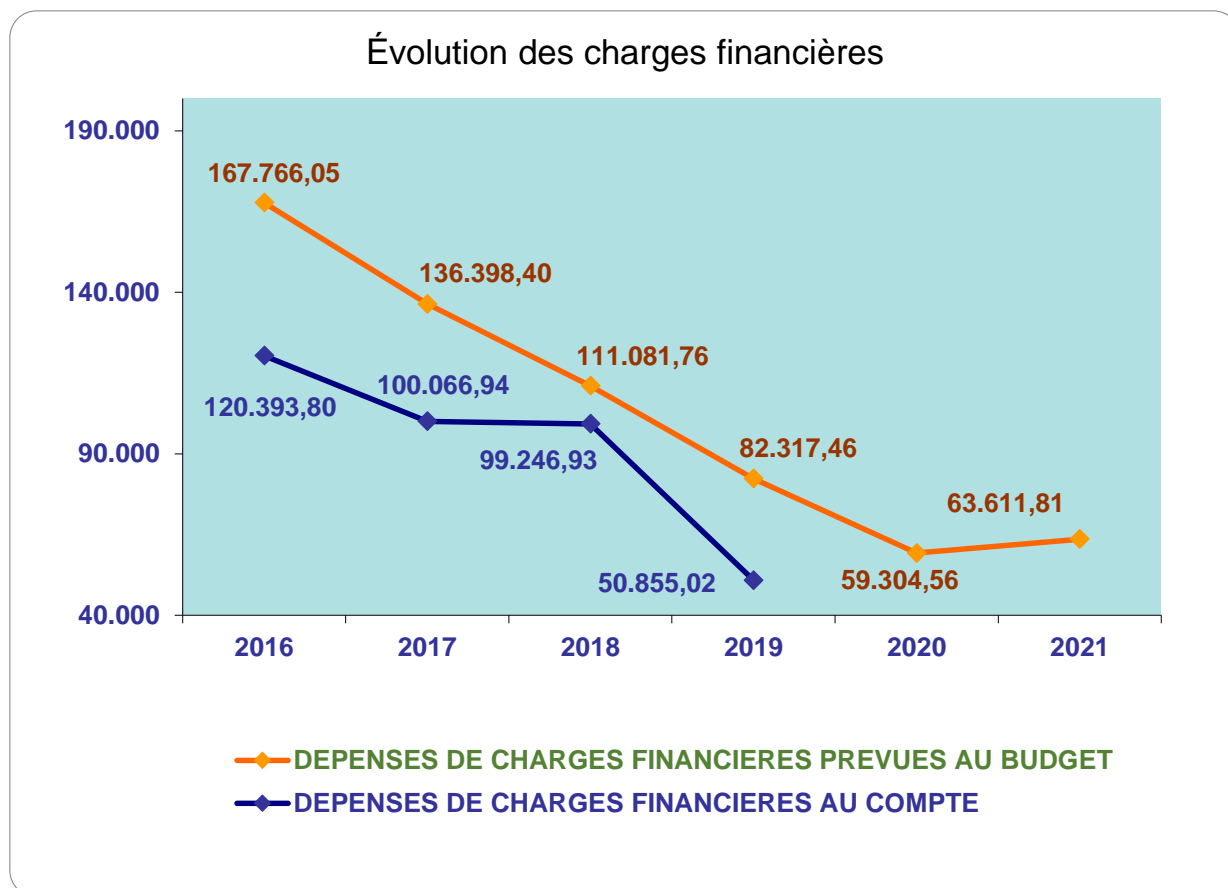
Les dépenses du revenu d'intégration sociale (allocations directes) aux articles 8320/33310/05 – 8320/33320/05 – 8320/33330/05 – 8320/33340/05 (loi du 26/05/2002) augmentent de 1.093.500,00 €, les crédits de remise à l'emploi prévus aux articles 8320/33350/05 – 8320/33490/21 (loi du 26/05/2002) augmentent de 206.710,00 €, les dépenses pour les frais d'hébergement de personnes âgées en

maisons de repos gérées par le C.P.A.S. augmentent de 15.000,00 €, les dépenses pour l'intervention comme centre secourant aux articles 8320/33420/21 - 8320/33430/21 augmentent de 90.000,00 €, les montants des remboursements d'indus au pouvoir central aux articles 8320/-465x0/0x augmentent de 86.350,00 €.

4.4.4. Évolution des charges d'emprunts

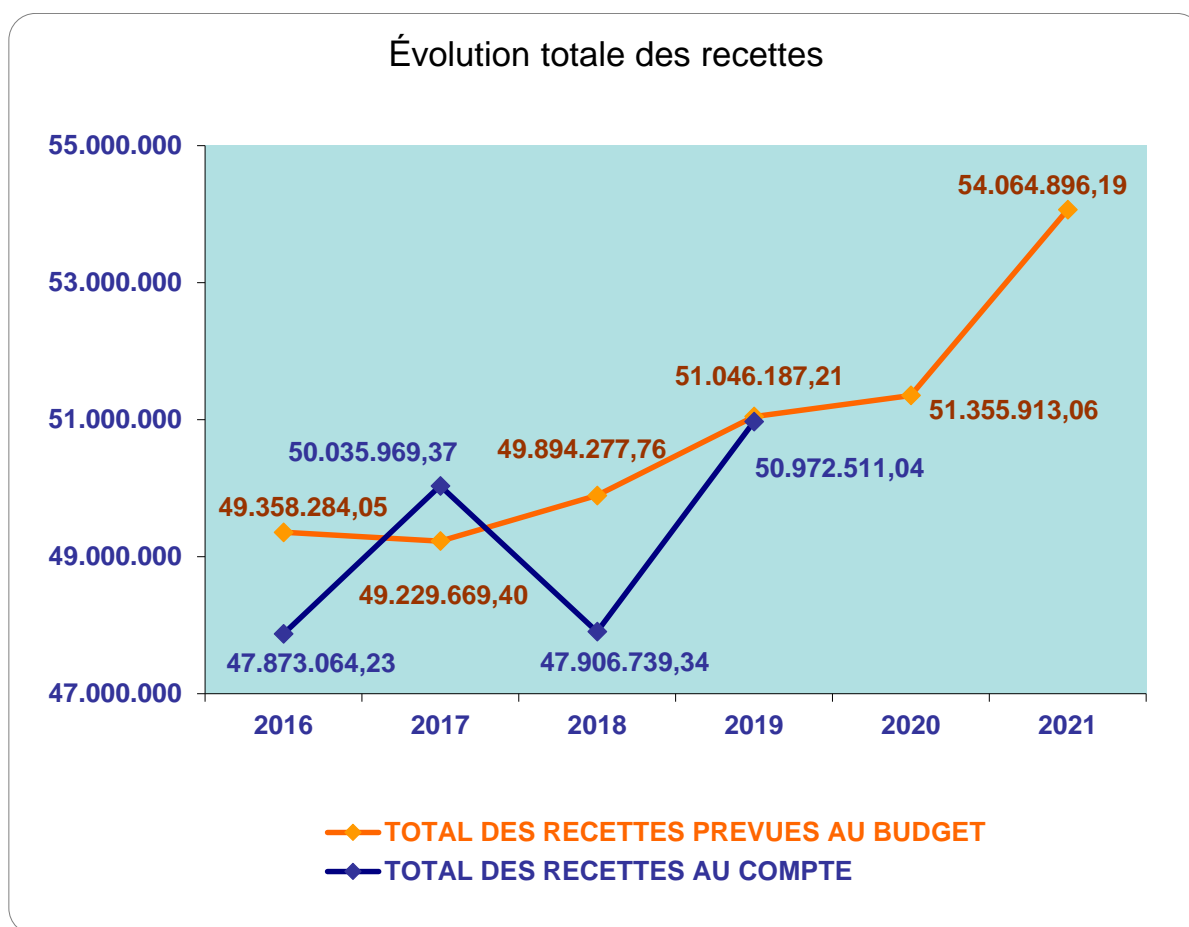
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	167.766,05	136.398,40	111.081,76	82.317,46	59.304,56	63.611,81
COMPTE	120.393,80	100.066,94	99.246,93	50.855,02		

 **+ 7,26 %**



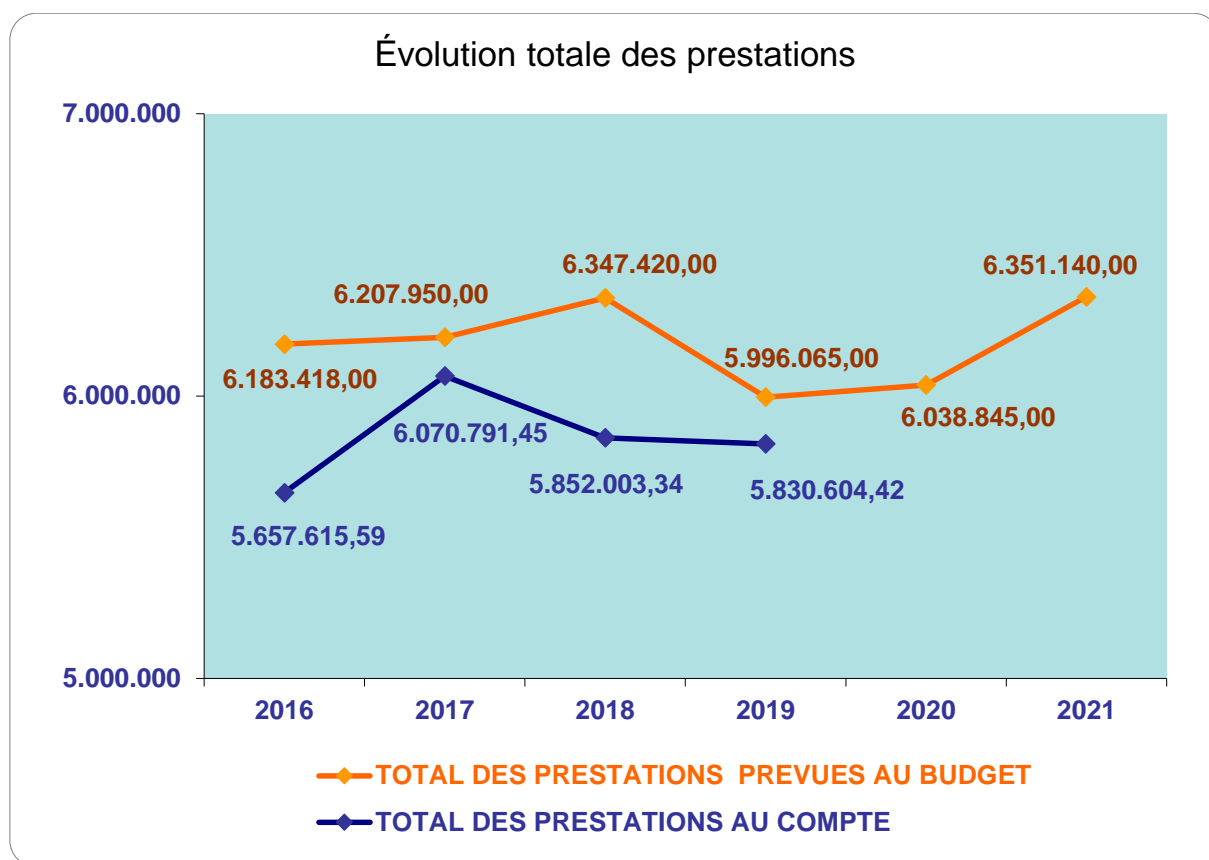
4.5. Évolution totale des recettes

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	49.358.284,05	49.229.669,40	49.894.277,76	51.046.187,21	51.355.913,06	54.064.896,19
COMPTE	47.873.064,23	50.035.969,37	47.906.739,34	50.972.511,04		



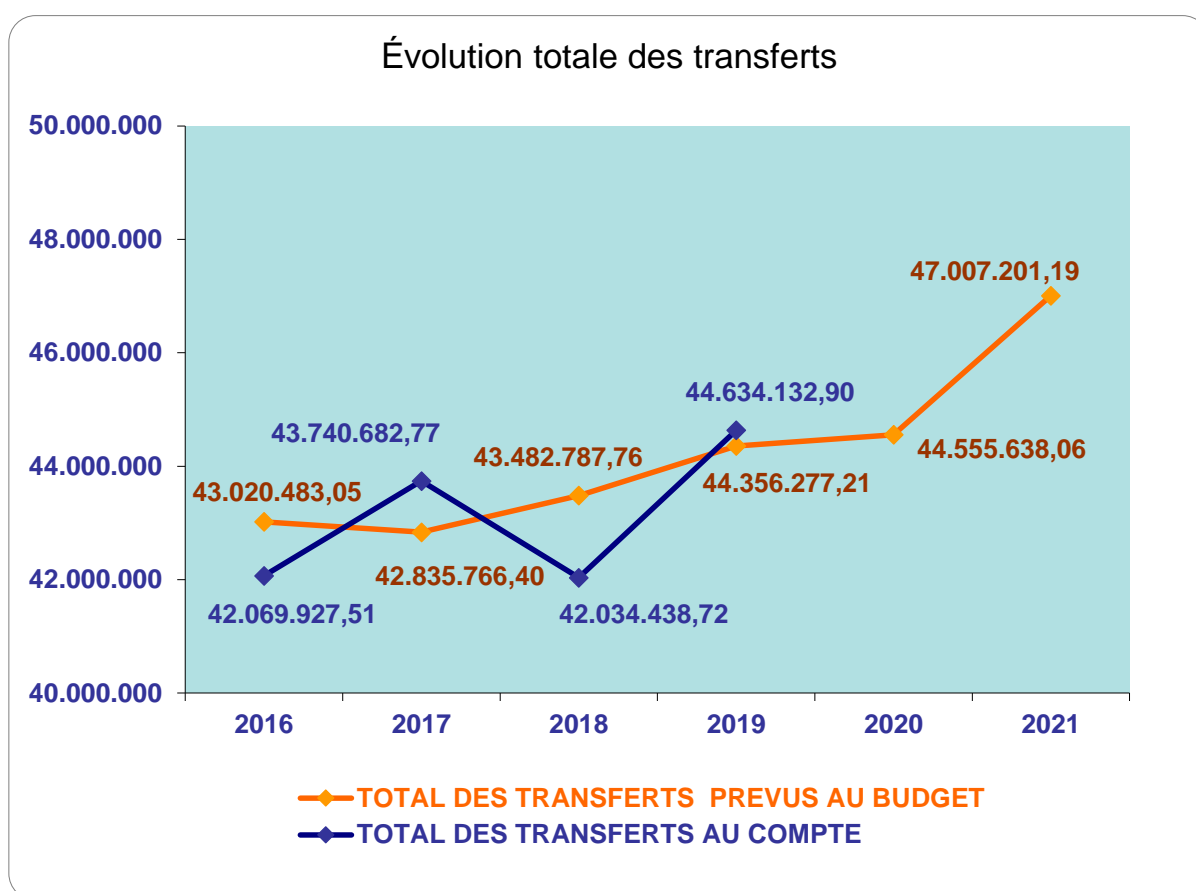
4.5.1. Évolution totale des prestations

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	6.183.418,00	6.207.950,00	6.347.420,00	5.996.065,00	6.038.845,00	6.351.140,00
COMPTE	5.657.615,59	6.070.791,45	5.852.003,34	5.830.604,42		



4.5.2. Évolution totale des transferts

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BUDGET INITIAL	43.020.483,05	42.835.766,40	43.482.787,76	44.356.277,21	44.555.638,06	47.007.201,19
COMPTE	42.069.927,51	43.740.682,77	42.034.438,72	44.634.132,90		





CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 5

SERVICE D'INVESTISSEMENT

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR FONCTION

		<u>2019</u>			<u>2020</u>			<u>2021</u>
1230	12.500	Etude aménagement parking	25.000	Etude aménagement parking	25.000	Etude aménagement parking		
	115.000	Toit -1, sas recette, châssis	130.000	Aménagement - asphaltage parking - marquise	100.000	Toiture -1, rempl châssis, vestiaires		
	50.000	Rayonnage local archives	60.000	Isolation sas parking + 10 châssis + toilettes - douche (-1)	100.000	Ascenseur, chaudière, extinct., dévidoirs, centr. Incendie		
	30.000	Travaux divers	100.000	Rayonnage archives - centrale incendie - sas serv. recette	279.000	Matériel informatique et administratif (portables, VPN,...)		
	205.000	Matériel informatique	200.000	Matériel informatique	10.000	Imprimantes multifonctions		
	30.000	Imprimantes multifonctions	30.000	Imprimantes multifonctions				
	60.000	Nv. véhicule, voiture électrique, borne électrique	1.000	Vélos électriques				
	502.500		546.000		514.000			
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>			
	502.500	Emprunt	545.000	Emprunt	-	514.000	Emprunt	
			1.000	Fonds propre				
1290	1.770.000	Achat Avenue Achille Reisdorff n° 48 et 58	40.000	Isolation E.V.O. - rénov. (départs) - remplac. chaudières	30.000	Remplacement chaudières (gaz pauvre -> gaz riche)		
	1.770.000		40.000		30.000			
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>			
	1.770.000	Emprunt	40.000	Emprunt	30.000	Emprunt		
83411	70.000	Modernisation 2 ascenseurs, central téléph. / incendie	100.000	Central téléphonique/incendie (détecteurs) / conform élec.	100.000	Central téléphonique/incendie (détecteurs)		
	14.000	Achat de mobilier médical (lits, fauteuils, chaises)	14.000	lits + mobilier chambres	14.000	lits + mobilier chambres		
	5.000	Cireuse, auto laveuse	27.000	Achat nouvelle chaudière	5.000	Achat auto-laveuse		
	8.000	Four + matériel divers	10.000	Chariots (distribution repas)	8.000	Matériel divers (cuisine et restaurant)		
	20.000	Matelas, baignoire, ...	20.000	Chariots (distribution médicaments)	10.000	Matériel divers (médical)		
	117.000		171.000		137.000			
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>			
	112.000	Emprunt	171.000	Emprunt	-	132.000	Emprunt	
	5.000	Fonds propre			5.000	Fonds propre		
83413	2.004.500	Etudes transformation bâtiment	1.600.000	Etudes transformation bâtiment	1.976.000	Etudes transformation bâtiment		
	4.500	Audit cuisine	16.600.000	Transformation bâtiments	20.160.000	Transformation bâtiments		
	16.543.000	Transformation bâtiments	72.000	Transformation bâtiments	86.500	Transformation bâtiments		

	72.000	Transformation bâtiments	19.000	Achat d'équipement des locaux d'hébergement (lits,...)	10.000	Achat de mobilier médical
	20.000	- Achat d'équipement des locaux d'hébergement (lits,...)	2.500	Achat matériel d'entretien	5.000	Achat matériel d'entretien
	1.000	Achat matériel d'entretien	5.000	Téléphonie, divers	5.000	Téléphonie, divers
	5.000	Téléphonie, divers	10.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant (four,...)	7.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant
	7.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant (vaisselle,...)	20.000	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas,...)	15.000	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas,...)
	20.000	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas, ...)				
	18.677.000		18.328.500		22.264.500	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	12.041.500	Emprunt	12.213.000	Emprunt	15.896.500	Emprunt
	6.625.000	Subside	6.108.000	Subside	6.358.000	Subside
	10.500	Fonds propre	7.500	Fonds propre	10.000	Fonds propre

8351	195.000	Travaux rénovation P3	200.000	Travaux rénovation P3	10.000	Travaux rénovation P3 (solde)
			3.000	Tableau commande chaudière	3.000	Tableau commande chaudière
	195.000		203.000		13.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	195.000	Emprunt	203.000	Emprunt	-	Emprunt
					10.000	Fonds propre
					3.000	

8360	1.300.000	Construction maison	1.300.000	Construction maison	1.300.000	Construction maison
	1.300.000		1.300.000		1.300.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	345.157	Emprunt	344.000	Emprunt	-	Emprunt
	954.843	Subside	956.000	Subside	344.000	Subside
					956.000	

836011	30.000	Réfection toit chée d'Alseberg 930	60.000	Réfection toit chée d'Alseberg 930		
	30.000		60.000			
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>			
	30.000	Subside Fedasil	60.000	Subside Fedasil		

8442	10.000	Aménagement terrasse et jardin	10.000	Aménagement terrasse et jardin	10.000	Aménagement terrasse et jardin
	10.000		10.000		10.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	10.000	Emprunt	10.000	Emprunt	-	Emprunt
					10.000	



CPAS
OCMW
Uccle-Ukkel

CHAPITRE 6

**Rapport sur les différentes formes d'aide conformément à
l'article 60bis de la loi organique**

Initiatives entreprises par le CPAS d'Uccle dans le cadre de l'article 60bis

Dans le cadre de l'application de l'article 60bis de la loi du 8 juillet organique des CPAS : « le Centre public d'action sociale prend toutes les initiatives en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie et en fait rapport annuellement dans la note de gestion », les initiatives entreprises par le CPAS d'Uccle sont :

- Publication d'articles informatifs dans le « Wolvendael »
- Informations disponibles sur le site Internet du CPAS
- Affiches, folders, affichettes et fascicules de sensibilisation des différents services à l'attention du public. Exemple : affiche de la cellule énergie sur les conseils d'économies d'énergie, le programme des ateliers de l'antenne sociale...
- 2021 va connaître une modernisation de l'affichage au sein du CPAS d'Uccle afin de mieux renseigner l'utilisateur sur les modalités d'accès à l'administration, les actualités, les événements (internes et externes) et les campagnes menées sur divers sujets.
- Les informations contenues dans l'accusé de réception de toute demande d'aide sociale
- Les séances d'informations organisées par les différents services
- Les informations fournies par la cellule accueil du service social quartier
- L'agenda culturel qui est envoyé par courrier à tous les usagers du CPAS
- L'envoi de courriers informatifs aux personnes en difficultés de paiement de leurs factures d'énergie et des personnes expulsées.
- Un « Guide pratique » du CPAS d'Uccle verra le jour en 2021, c'est un livret compact, esthétique, facilement transportable et imprimé dans une perspective de conservation. Il part des problèmes que peuvent rencontrer les usagers pour y répondre de manière claire et concise via la présentation des services qui sont concernés par la problématique. Ce livret sera disponible dans les différents accueils du CPAS, distribué par les assistants sociaux et présent dans les différentes associations uccloises.

CHAPITRE 7

LES ANNEXES CHIFFRÉES

B1a : Personnel statutaire

B1b : Personnel contractuel et art. 60§7 mis au travail au sein du CPAS d'Uccle

B2 : Taux de réalisation des 3 derniers exercices

B3 : Tableau prévisionnel

B4 : Solde SEC

B6 : Art. 60§7 dépenses de fonctionnement, d'encadrement et de mise en œuvre

Annexe B1a : Personnel statutaire

PERSONNEL STATUTAIRE STATUTAIR PERSONEEL															
Fonction Functie	Cadre Kader	Effectif Effectief			Dont en disponibilité Inclus dans "Effectif" In beschikbaarheid (zijn in "Effectief" inbegrepen)			Genre Geslacht			Domicile Woonplaats				
		Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	F/V	Unités Aantal personen	M/M	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen
NIVEAU A	34	22	19,4	2	0	14	11,4	8	8	8	7	8	7	14	12,4
A11 bis	1	1	1						1	1	1				
A10 bis	1	1	1						1	1					
A9															
A8															
AH8															
A7															
A6	2	2	1,8			2	1,8							2	1,8
A5	8	5	4,8			2	1,8		3	3	2		2	3	2,8
AH5	1														
A4	8	10	7,8	2	0	7	4,8		3	3	4		3	6	4,8
AH4															
A3															
AH3, 1-2-3															
A2, 1-2-3															
AH2, 1-2-3															
A1, 1-2-3	12	3	3			3	3						1	1	2
AH1, 1-2-3															
NIVEAU B	134	31	27,6	0	0	26	22,9	5	4,7	8	7,5	23	20,1		
BH8	1														
BH7	1														
BH6	4	1	1			1	1							1	1
BH5		1	1			1	1							1	1
BH4															
B4	21	13	11,8			13	11,8						3	2,8	10
BH1, 1-2-3	90,5	10	9,1			7	6,1		3	3	3		3	2,8	7
B1, 1-2-3	16,5	6	4,7			4	3		2	1,7	2		2	1,9	4
NIVEAU C	133	27	23,1	0	0	19	16,6	8	6,5	12	10,05	15	13,05		
C4	10	4	3,8			2	1,8		2	2			4	4	3,8
CH2, 1-2-3															
C1, 1-2-3	105,5	22	18,55			16	14,05		6	4,5	12		10,05	10	8,5
CH1, 1-2-3	17,5	1	0,75			1	0,75							1	0,75
NIVEAU D	73,5	10	8,47	0	0	5	4,5	5	3,97	5	4,17	5	4,17	5	4,3
D4	8	1	1			1	1							1	1
D, 1-3	65,5	9	7,47			4	3,5		5	3,97	5		4,17	4	3,3
NIVEAU E	80,5	13	13	0	0	9	9	4	4	9	9	4	9	4	4
E4	9	2	2			1	1		1	1	1		1	1	1
E, 1-3	71,5	11	11			8	8		3	3	8		8	3	3
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	455	103	91,57	2	0	73	64,4	30	27,17	42	37,72	61	53,85		

Veultiez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

Gelieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.

Annexe B1b : Personnel contractuel

PERSONNEL CONTRACTUEEL CONTRACTUEEL PERSONEEL														
Fonction Functie	ACS GESCO's		Effectif Effectief				Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
	Unités Aantal personen	ETP VTE	Autres contractuels subventionnés (Hors Art 60) Andere gesubsidieerde contractuelen (Buiten Art 60)		Contractuels à charge du CPAS (Hors Art 60) Contractuelen ten laste OCMW (Buiten Art 60)		F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
			Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	2	0,8	0	0	13	9,8	12	9,6	3	1	6	4,6	9	6
A11 bis														
A10 bis														
A9														
A8														
AH8														
A7														
A6														
A5					1	1				1			1	
AH5					2	2				2			2	
A4														
AH4					1	1				1				
A3														
AH3, 1-2-3														
A2, 1-2-3														
AH2, 1-2-3														
A1, 1-2-3	2	0,8			9	5,8		9	6,6	2	0	5	3,6	6
AH1, 1-2-3														
NIVEAU B	7	7	35	30,6	78	66,2	86	72,25	34	31,55	58	49	62	54,8
BH8														
BH7														
BH6					4	4								
BH5														
BH4														
B4			2	1,8	5	5		4	3,8	3			2	1,8
BH1, 1-2-3	7	7	26	22,8	65	53,2	73	60,45	25	22,55	45	37,2	53	45,8
B1, 1-2-3			7	6	4	4	5	4	4	6	6	9	8	2
NIVEAU C	9	8,3	9	9	91	67,7	81	61	28	24	61	46	48	39
C4	1	1			3	3		1	1	3			4	
CH2, 1-2-3														
C1, 1-2-3	7	6,8	9	9	70	53,4	67	51,95	19	17,25	48	39,2	38	30
CH1, 1-2-3	1	0,5			18	11,3	13	8,05	6	3,75	13	6,8	6	5
NIVEAU D	7	5,99	10	9,8	61	48,11	58	44,95	20	18,95	44	37,24	34	26,66
D4					3	2		3	2				3	
D 1-3	7	5,99	10	9,8	58	46,11	55	42,95	20	18,95	44	37,24	31	24,66
NIVEAU E	10	10	3	3	67	55,3	57	46,7	23	21,6	61	51,55	19	16,75
E4					2	2		2	2		1		1	
E 1-3	10	10	3	3	65	53,3	55	44,7	23	21,6	60	50,55	18	15,75
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	35	32,09	57	52,4	310	247,11	294	234,5	108	97,1	230	188,39	172	143,21

Annexe B1b : Art. 60§7 mis au travail au sein du CPAS d'Uccle

ARTICLE 60§7 MIS AU TRAVAIL AU SEIN DU CPAS		ARTIKEL 60§7 TEWERGESTELD BINNEN HET OCMW										
Fonction Functie	Effectif Effectief	Genre Geslacht			Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
		FIV	MM	MM	Unités Aantal personen		Unités Aantal personen		Unités Aantal personen		Unités Aantal personen	
					ETP VTE	ETP VTE	ETP VTE	ETP VTE	ETP VTE	ETP VTE	ETP VTE	ETP VTE
Article 60§7 mis au travail au sein du CPAS Artikel 60§7 tewergesteld binnen het OCMW	109 109	61 61	48 48	48 48	107 107	107 107	2 2	2 2	107 107	107 107	2 2	2 2
<p>Veuliez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.</p> <p>Geleieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.</p>												

Annexe B2 : Taux de réalisation des 3 derniers exercices

CPAS:	2017					2018					2019				
	Crédit budgétaire	Engagements	Palements effectués	Rapport paiements / crédit budgétaire	Rapport paiements / engagements	Crédit budgétaire	Engagements	Palements effectués	Rapport paiements / crédit budgétaire	Rapport paiements / engagements	Crédit budgétaire	Engagements	Palements effectués	Rapport paiements / crédit budgétaire	Rapport paiements / engagements
Exploitation	49.363.233,40	48.820.469,92	45.652.921,08	92,48%	93,51%	50.244.939,76	46.376.392,27	44.196.672,25	87,96%	95,30%	50.642.982,21	48.076.015,75	46.125.074,21	91,08%	95,94%
Dépenses personnel	25.860.000,00	25.005.760,96	24.990.504,98	96,64%	99,94%	26.230.185,00	24.749.187,53	24.737.674,13	94,31%	99,95%	27.089.645,00	26.540.148,39	26.540.148,39	97,97%	99,85%
Dépenses fonctionnement	4.738.895,50	4.065.090,66	3.397.191,40	71,69%	89,57%	4.510.360,00	3.929.446,42	3.210.560,75	71,18%	81,71%	4.487.770,00	4.119.385,42	3.315.158,96	73,87%	80,48%
Dépenses redistribution	18.621.875,50	19.649.551,36	17.184.379,11	92,28%	87,45%	19.363.313,00	17.598.511,39	16.162.297,39	83,47%	91,84%	18.983.249,75	17.326.453,21	16.227.987,67	85,49%	83,66%
Dépenses exploitation charges financières	142.462,40	100.066,94	80.845,59	56,75%	80,79%	141.081,76	99.246,93	86.139,98	61,06%	86,79%	82.317,46	50.855,02	41.779,19	50,75%	82,15%
Investissement	19.604.360,00	1.277.793,25	733.208,40	3,74%	57,38%	20.853.510,82	1.543.303,08	1.122.248,32	5,38%	72,72%	24.401.487,56	4.006.468,68	2.981.425,97	12,22%	74,42%
Dépenses contribution	0,00	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	0,00	-	-
Dépenses investissement	18.968.900,00	586.169,20	134.287,54	0,71%	22,53%	19.747.700,00	458.956,50	120.294,96	0,61%	26,21%	23.805.693,57	3.225.534,34	2.463.775,77	10,35%	76,38%
Dépenses dette	635.460,00	681.624,05	598.920,86	94,25%	87,87%	1.105.810,82	1.084.346,58	1.001.953,36	90,61%	92,40%	595.793,99	780.934,34	517.650,20	86,88%	66,29%
2017															
	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire
Exploitation	49.377.363,40	49.811.595,52	100,88%	50.564.510,76	47.886.509,82	94,70%	50.831.862,20	50.464.806,71	99,28%	50.464.806,71	50.464.806,71	99,28%	50.464.806,71	50.464.806,71	99,28%
Recettes exploitation prestations	6.279.353,00	6.070.791,45	96,68%	6.159.155,00	5.852.003,34	95,01%	6.050.845,00	5.830.604,42	96,36%	6.050.845,00	5.830.604,42	96,36%	6.050.845,00	5.830.604,42	96,36%
Recettes exploitation transferts	43.094.010,40	43.740.682,77	101,50%	44.404.855,76	42.034.438,72	94,66%	44.781.017,20	44.634.132,90	99,67%	44.781.017,20	44.634.132,90	99,67%	44.781.017,20	44.634.132,90	99,67%
Recettes exploitation produits financiers	4.000,00	121,30	3,03%	500,00	67,76	13,55%	0,00	69,39	-	0,00	69,39	-	0,00	69,39	-
Investissements	18.963.883,74	592.572,37	3,12%	20.417.270,02	1.190.040,64	5,83%	23.792.389,74	3.162.989,68	13,29%	23.792.389,74	3.162.989,68	13,29%	23.792.389,74	3.162.989,68	13,29%
Recettes interventions	5.326.983,74	4.449,89	0,08%	5.859.000,02	70.036,08	1,20%	7.749.619,17	2.196,27	0,03%	7.749.619,17	2.196,27	0,03%	7.749.619,17	2.196,27	0,03%
Recettes aliénations	0,00	0,00	-	665.000,00	753.000,00	113,23%	0,00	1.420,00	-	665.000,00	753.000,00	113,23%	0,00	1.420,00	-
Recettes financement	13.636.900,00	588.122,48	4,31%	13.893.270,00	367.004,56	2,64%	16.042.770,57	3.159.363,41	19,89%	13.893.270,00	367.004,56	2,64%	16.042.770,57	3.159.363,41	19,89%
2018															
	Crédit budgétaire = au budget initial	Engagements = de l'exercice propre	Palements effectués = tous les exercices confondus	Droits constatés nets = de l'exercice propre	Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.										

Annexe B3 : Tableau prévisionnel

CPAS :								
SEC 2010 : Tableau prévisionnel en matière de dépenses d'investissement de la rubrique économique "investissements"								
		A	B	C	D	E	F	G
	Code écon	Exercices antérieurs		Exercice en cours		Prévision Budget		Total paiem
		N-1 (solde eng)	N-1 (paiem prev)	N (engag prev)	N (paiem prev)	Budget (=CT 91)	N+1 (paiem)	B+D+F
Investissements en location financement et droit similaires	70-							0
Frais d'établissement, immobilisations incorporelles, achat de terrains et de bâtiments	71-	2334,87	2334,87	0	0	2001000	2001000	2003334,87
Frais d'établissement et de restructuration	711-							0
Immobilisations incorporelles	712-	2334,87	2334,87			2001000	2001000	2003334,87
Achat de terrains non bâtis	713-							0
Achat de terrains bâtis	714-							0
Achats de bâtiments	715-							0
Constructions, reconstructions, agrandissements, aménagements, transformations, renovations, maintenance	72-	0	0	269066,81	269066,81	21896500	21896500	22165566,81
Aménagement des terrains	721-			660,14	660,14	10000	10000	10660,14
Construction, grosses réparations et transformations de bâtiments	722-			220400,47	220400,47	21686500	21686500	21906900,47
Maintenance des bâtiments	723-			48006,2	48006,2	200000	200000	248006,2
Travaux de voirie et d'infrastructure	73-	0	0	0	0	0	0	0
Travaux d'infrastructure	731-							0
Plantations et aménagements sur les terrains d'infrastructure	73200-							0
Achats de biens mobiliers durables	74-	40323,47	40323,47	263550,9	263550,9	371000	371000	674874,37
Achat de mobilier	741-			6293,26	6293,26	24000	24000	30293,26
Achat de matériel	742-	40323,47	40323,47	224486,73	224486,73	347000	347000	611810,2
Achat de matériel roulant	743-			32770,91	32770,91	0		32770,91
Achat de cheptel	744-							0
Achat de bois sur pied	746-							0
Achat d'œuvres d'art	749-							0
Autres		0	0	0	0	0	0	0
								0
								0
TOTAL		42658,34	42658,34	532617,71	532617,71	24268500	24268500	24843776,05

Colonne A : montant **prévisionnel** au 31.12.20 des crédits reportés du compte 2019 (tous exercices confondus) et qui ne seront pas imputés en 2020.
Colonne B : montant des paiements prévus lors de l'exercice budgétaire 2020 et portant sur le montant prévisionnel des engagements des exercices antérieurs restant ouverts au 31.12.19.
Colonne C : montant **prévisionnel** au 31.12.20 des engagements 2020 qui ne seront pas payés à la clôture de l'exercice.
Colonne D : Montant des paiements prévus lors de l'exercice 2021 et portant sur le montant **prévisionnel** des crédits engagés lors de l'exercice en cours et non clôturés au 31.12.20.
Colonne E : prévision budgétaire de l'exercice 2021.
Colonne F : prévisions **de paiements** des articles budgétaires 2021 qui seront engagés lors de ce même exercice.
Colonne G : il s'agit du montant total des paiements prévues en 2021 quelque soit l'exercice d'origine des engagements ou, en d'autres termes, du total des colonnes B, D et F.

Annexe B4 : Solde SEC

CPAS:				
Présentation SEC du budget 2021				
Service exploitation	2021	en €		
Recettes		53358591,19		
60	Prestations	6351240		
61	Transferts	47007201,19		
62	Produits financiers	150		
Dépenses		53256340,09		
70	Personnel	29048608		
71	Fonctionnement	4202404		
72	Redistribution	19941716,28		
7X	Charges financières	63611,81		
Solde exploitation	A	102251,1		
Service investissement	2021	en €		
Recettes		9314000		
80	Interventions	7314000		
81	Aliénations	2000000		
Dépenses		24843776,05		
90	Contributions	0		
91(cf. tableau imputations)	Investissements	24843776,05		
Solde investissement	B	-15529776,05		
Solde SEC	A+B	-15427524,95		
Service exploitation				
Prévisions de droits constatés nets				
Dépenses - Prévisions de paiements des dépenses selon l'analyse effectuée dans l'annexe B3				
Service investissement				
Recettes d'interventions - Code totalisateur 80				
Ce montant sera adapté en fonction des hypothèses de réalisation du programme d'investissement 2021 et des différents projets				
Le montant repris sous le code totalisateur 91 est le résultat final de la colonne G du tableau de paiements				
Veillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.				

Annexe B6 : Art. 60§7 dépenses de fonctionnement, d'encadrement et de mise en œuvre

CPAS : UCCLE		Compte 2019	Budget modifié 2020	Budget 2021
		121,42	124,90	136,70
	Nombre annuel articles 60§7 par art (ETP)			
	dont art. 60§7 "économie sociale"	18,75	18,80	20,00
	Art. 60§7 mis à disposition de la commune (ETP)	733	700	1000
	Art. 60§7 mis à disposition du CPAS (ETP)	53,50	58,83	55,00
	Rémunération du personnel art. 60§7	3.665.991,23	4.390.135,00	4.887.105,00
	Traitements (y compris pécule de vacances et allocation de fin d'année)	3.031.346,37	3.375.265,00	3.632.155,00
	Cotisations patronales versées à l'ONSSAPL	63.024,29	76.350,00	82.630,00
	Cotisations patronales non-versées à l'ONSSAPL	685.345,77	821.730,00	900,070,00
	Autres cotisations (assurances, services social collectif, médecine du travail...)	42.481,08	47.965,00	46.750,00
	Autres interventions dans la rémunération (chèques repas, transport...)	43.781,72	68.825,00	225.500,00
	Frais de fonctionnement liés aux art. 60§7	8.191,90	10.605,00	11.148,00
	Indemnités et coûts divers	2.951,80	7.665,00	4.713,00
	Frais de formation	5.240,10	2.940,00	6.435,00
	Interventions dans le coût de la rémunération des art. 60§7	2.144.853,14	2.438.830,00	2.779.850,00
	Subsides régional (taux ménage RI ou ER)	1.728.958,29	1.918.585,00	2.125.295,00
	Subsides régional Economie sociale	162.099,92	224.745,00	228.455,00
	Subsides régionaux spécifiques (formation et soutien financier)			
	Intervention des utilisateurs	253.800,93	295.500,00	426.100,00
	Total à charge des pouvoirs locaux	2.414.665,76	2.788.640,00	3.018.475,00
	Montant moyen par art. 60§7	19.886,89	22.286,95	22.081,00
	Personnel du service SP (admin - TS - ligne hiérarchique / ETP)	14,50	14,50	14,50
	Rémunération du personnel SP	739.781,54	838.590,00	882.309,00
	Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)	61.247,75	71.761,31	71.337,20
	Accompagnateurs art. 60§7 (ETP)	250	250	250
	Rémunération des accompagnateurs	120.498,00	143.750,00	141.317,00
	Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)			
	Personnel en charge des RH des art. 60§7 (gestion et payroll / ETP)	375	375	375
	Rémunération	237.060,00	243.375,00	236.768,00
	Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)			
	Autres charges (à prélever)	0,00	0,00	0,00
	Frais de déplacement			
	Cotisations service médical du travail			
	Assurances			
	Frais de chauffage			
	Formation professionnelle			
	Loyer			
	ETP en charge des art. 60§7	20,75	20,75	20,75
	Charges totales (hors rémunération des art. 60§7)	1.138.587,29	1.317.476,31	1.331.731,20